

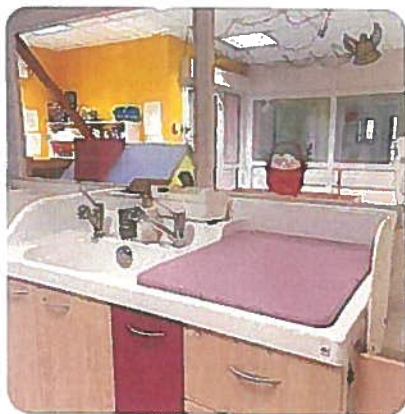
PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Multi accueil Les Grappillous

✉ multi-accueil@moissac.fr

📍 Rue d'Astorga 82200 Moissac

☎ 05 63 32 24 20 - 06 21 21 35 30



GESTIONNAIRE

Mairie de Moissac

✉ petiteenfance@moissac.fr

📍 Pôle petite enfance, enfance,
jeunesse et affaires scolaires
5 rue des Mazels
82200 Moissac

☎ 05 63 04 65 28

Financement : Caf au moyen de la
Prestation de Service Unique versée au
gestionnaire

Statut : Public - Collectivité territoriale



PREAMBULE

I- Définition du projet d'établissement p.1

PROJET D'ACCUEIL DU MULTI ACCUEIL LES GRAPPILLOUS

I- Différents accueils collectifs p.2

1.1 Famille vulnérables

1.2 Accueil d'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique

II- Capacité et organisation p.3

III- L'équipe, une dynamique collective au service du jeune enfant et de sa famille...p.4

3.1 La coordination du service Petite Enfance

3.2 Direction

3.3 Référente santé accueil inclusif

3.4 Educatrice de jeunes enfants

3.6 Auxiliaire de puériculture

3.6 Adjoint d'animation

3.7 Agents techniques

3.8 L'accueil des stagiaires

IV- Travail d'équipep.6

4.1 Temps de réunion

4.2 Temps de formation

PROJET EDUCATIF LE JEUNE ENFANT AU CŒUR DU PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

I- L'accueil du jeune enfant et de sa famillep.8

1.1 L'inscription

II- La familiarisationp.8

2.1 La période de familiarisation

2.2 Les séparations et retrouvailles

2.3 L'importance des transmissions parents- professionnels

III- L'accompagnement au quotidienp.10

3.1 - Le jeune enfant accueilli sur le groupe des bébés : Les Minots

a. Les temps d'éveils : à l'écoute des envies

b. Le sommeil : un temps pour rêver

c. Le portage : le lien qui porte et soutient

d. Le repas : manger en confiance, grandir en douceur

e. Le change : moment de soin personnalisé et d'attention

3.2- Le jeune enfant accueilli sur le groupe des grands : Les Chasselous

a. Déroulement de la journée

b. Les ateliers pâtisseries : savourer la découverte

c. Le repas : offrir autonomie et plaisir à table

- d. Le change : moment de proximité et d'attention
- e. Les sorties : des aventures à ciel ouvert

IV- Les valeurs et orientations pédagogiques communesp.17

- 4.1 Le jeu libre : la liberté d'inventer le monde
- 4.2 Le calendrier comme source d'inspiration
- 4.3 L'aménagement de l'espace : composer un lieu à hauteur d'enfant
- 4.4 Motricité libre : le corps en mouvement, l'esprit en construction
- 4.5 L'extérieur, un terrain d'exploration
- 4.6 Espace Snoezelen : un espace au service du bien être
- 4.7 Projet communication gestuelle : des mains pour dire, des mots pour grandir

V- La place des familles dans la vie de la structurep.22

- 5.1 Offrir aux familles la possibilité de partager et co-construire

VI- Le partenariat, au service de l'éveil et du bien-être de l'enfantp.24

- 6.1 Projet passerelle crèche – école
- 6.2 La médiathèque – Ludothèque
- 6.3 Initiation à la relaxation à la crèche
- 6.4 L'EHPAD : des rencontres intergénérationnelles
- 6.5 Le Service PEH (Prévention Enfants Handicap)
- 6.6 Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)
- 6.7 La PMI (Protection Maternelle Infantile)
- 6.8 La CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- 6.9 Le RPEII (Relais Petite Enfance Itinérant Intercommunal)

DÉMARCHE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

I - Au sein des structuresp.29

- 1.1 Optimiser la gestion des déchets
- 1.2 Renforcer le nettoyage alternatif
- 1.3 Lutter contre les perturbateurs endocriniens
- 1.4 Eveiller à la nature et à l'environnement

II - Engagements de la Mairiep.29

- 2.1 Plan de réduction de ses consommations en énergie, papier
- 2.2 Réduire la consommation énergétique

PROJET SOCIAL p.31

PROJET D'EVALUATION p.34

ANNEXES

PREAMBULE

Moissac est une commune située dans l'ouest du département du Tarn-et-Garonne en région Occitanie.

La ville de Moissac, Ville d'Art et d'Histoire et Grand site Occitanie, étape majeure du chemin de Saint Jacques de Compostelle et baignée par le Tarn et le Canal de Garonne, est un haut lieu de l'Art Roman en France.

Moissac jouit d'une grande notoriété due à son abbatale Saint-Pierre fondée au IXème siècle et à son cloître construit en l'an 1100, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de St Jacques de Compostelle.

Dotée d'un joli port de plaisance, Moissac est située sur le Canal de Garonne, prolongement du Canal du Midi, qui relie la Méditerranée à l'Atlantique. Des ouvrages d'art, tels que le Pont- Canal, le Moulin de Moissac mais aussi l'Uvarium de style Art Déco, peuvent être observés le long du canal et du Tarn. Capitale fruitière du Tarn-et-Garonne, Moissac est la patrie du célèbre raisin AOC Chasselas. Élevé sur les coteaux alentours, le Chasselas donne lieu à de joyeuses festivités en septembre.

I - Définition du projet d'établissement

Conformément à la réglementation, les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Il est nécessaire pour l'obtention de l'avis ou de l'autorisation d'ouverture et de fonctionnement délivré par le Président du Conseil Départemental et pour le conventionnement avec la CAF au titre de la Prestation de Service Unique (PSU).

Le projet d'établissement est l'expression d'une dynamique d'équipe, un référentiel commun, un guide de travail, un outil d'information pour les parents, les agents, les institutions et les partenaires. Il est complémentaire au règlement de fonctionnement.

Il détermine les méthodes de travail dont les bases sont communes à tout le personnel et que chacun des membres de l'équipe doit s'approprier. Il a pour objectif de présenter, aux familles et aux partenaires, les grands axes éducatifs, les modalités de travail et de réflexion que l'équipe met en œuvre pour proposer aux enfants un accueil de qualité.

Ce projet est le fruit d'une réflexion basée autour des besoins de l'enfant pour mettre en place une pratique éducative cohérente de tous les professionnels auprès de celui-ci.



PROJET D'ACCUEIL

MULTI-ACCUEIL GRAPPILLOUS

SERVICE PETITE ENFANCE DE MOISSAC



*Accueillir pour Grandir :
accompagner l'enfant et sa famille*



PROJET D'ACCUEIL DU MULTI ACCUEIL LES GRATTILLOUS SERVICE PETITE ENFANCE DE MOISSAC

Ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Il présente succinctement les caractéristiques administratives des établissements aux familles. La présentation détaillée relève du règlement de fonctionnement.

Enfin, il décrit les diverses compétences professionnelles mobilisées ainsi que les temps de réunions, formation et analyse de pratique.

I - Différents accueils collectifs

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ». Principe 3 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les crèches ont pour mission de créer un espace d'accueil spécifique à la Petite Enfance permettant d'accueillir des enfants de 2 mois à 3 ans avec un accueil régulier ou occasionnel, au choix des familles. L'offre d'accueil proposée s'adresse à un public diversifié : familles ayant un besoin d'accueil régulier, familles souhaitant un accueil occasionnel ou d'urgence. La structure n'impose pas de condition d'activité professionnelle ni de condition de fréquentation minimale.

L'accueil régulier se caractérise par sa répétition dans le temps, par la possibilité de planification par les parents et de sa réservation auprès de la structure.

L'accueil occasionnel se définit comme étant un accueil irrégulier ou tout à fait ponctuel ne pouvant donner lieu à contractualisation.

Les modes d'accueil sont diversifiés : temps partiel, temps complet et à la carte, selon les besoins des familles.

Dans certains cas, **un accueil d'urgence** peut être effectué. L'accueil d'urgence est exceptionnel lorsque les besoins de la famille ne peuvent pas être anticipés. Une place supplémentaire est destinée notamment aux urgences sociales ou familiales. Dans ce type d'accueil, l'enfant n'a jamais fréquenté la structure : il est accueilli avec ou sans période d'adaptation car la famille a un impératif et a besoin de confier son enfant pour quelques heures.

L'accueil peut être prévu jusqu'au 4^{ème} anniversaire des enfants en vue de faciliter l'entrée à l'école ou pour tenir compte de la maturité des enfants ou de leur handicap.

1.1 - Familles vulnérables

En application de l'article D. 214-7 du CASF, les établissements d'accueil du jeune enfant réservent des places d'accueil pour des enfants de personnes visées à l'article L. 214-7 (dont notamment des demandeurs d'emploi ou personnes en insertion).

Le nombre de places réservées à ce titre est fixé par le gestionnaire de l'établissement ou du service. Ce nombre ne peut être inférieur à « une place par tranche de vingt places d'accueil ».

Celles-ci précisent notamment que les Établissements d'Accueils des Jeunes Enfants (EAJE) « contribuent à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité [...] et favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours

d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ».

Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans facilitent l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources, notamment selon les modalités définies à l'article L. 214-7 du présent code.

Par conséquent, il convient de retenir que les trois crèches ont le devoir de répondre à leurs obligations citées par les articles L. 214-1-1 et L. 214-2 du CASF dans le cadre des dispositions. (Obligations d'inclusion des enfants de personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.)

1.2 - Accueil d'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique

“Pour grandir sereinement j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille” - Principe 1 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La crèche se doit de permettre l'accès aux enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique.

Un temps d'échange sera organisé entre la famille et le référent santé et accueil inclusif de la structure afin de préciser les modalités de prise en charge. En cas de nécessité un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pourra être élaboré.

Les outils utilisés pour l'accueil du handicap sont également riches à exploiter pour le développement des enfants non porteurs de handicap.

Les objectifs sont :

- Mettre en place des outils facilitant
- Favoriser le développement de tous les enfants,
- Sensibiliser les familles sur l'accueil d'enfants en situation de handicap,
- Banaliser la différence (handicap ou non, culturelle, sociale...).

L'équipe utilise et met en place des pictogrammes séquentiels (lavage des mains, ...) ou pour des repères spatiaux (vestiaires), pour travailler sur l'expression des émotions.

Ce projet est travaillé avec le service transversal PEH (Cf : 6.5 Le Service Prévention Education Handicap (P.E.H))

II - Capacité et organisation

- **Crèche Les Grappillous : 35 places**, réparties en 2 groupes d'âge : les plus jeunes, dans l'unité des « Minots » (21 places maximum) et les plus âgés, dans l'unité des « Chasselous » (18 places maximum).

La crèche est fermée les week-ends et les jours fériés. Pour des raisons d'organisation et de formation, d'analyse de pratique, des fermetures partielles exceptionnelles peuvent intervenir en cours d'année : à l'occasion de l'organisation de la fête de fin d'année, d'événements festifs, des journées pédagogiques... Les parents sont prévenus dès que les dates sont fixées.

Les EAJE permettent de répondre à une double mission :

- Être un mode d'accueil pour les enfants issus de toutes les catégories sociales et pour les familles des enfants accueillis de toutes origines socio-économiques,
- Être un lieu de socialisation avec des fréquentations variables pour les enfants.

Ainsi, la crèche apporte de nombreux avantages :

- Des réponses multiples aux demandes ou aux situations des familles et de satisfaire les familles dont le besoin change,
- Un rôle social en permettant à des familles de bénéficier d'un mode d'accueil pour leur enfant et renforcer le lien social,
- Un bien-être aux enfants, nécessaire à leur éveil et à l'épanouissement de chacun d'entre eux,
- Un rôle éducatif et d'intégration notamment pour ceux atteints de handicap,
- Un rôle d'aide auprès des familles qui en expriment la demande (en faisant du lien avec un accompagnement vers le Lieu Accueil Enfant-Parent (LAEP) espace de parole, d'écoute, lieu ressource pour les parents)

III - L'équipe, une dynamique collective au service du jeune enfant et de sa famille

Chaque agent se complète par ses diplômes et compétences propres.

3.1 – La coordination du service Petite Enfance

La direction du Pôle Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires assure la coordination du service Petite Enfance, en lien avec les directions des structures.

Une assistante petite enfance assure une permanence une demi-journée par semaine sur chacune des structures et plus selon les besoins des familles et des équipes (réunion...).

Une assistante administrative petite enfance est également présente au Guichet Unique pour faciliter les démarches des familles.

En lien permanent avec les directrices, la direction assure le suivi de la qualité des établissements, en fonction du projet d'établissement de chaque structure. Elle intervient sur l'ensemble des aspects administratifs et financiers des structures par la mise en place : des contrats des familles et des professionnels, de la facturation, des relations avec la CAF et les autres partenaires, des budgets et la comptabilité.

Des réunions sont organisées au pôle, entre les 3 crèches, afin d'échanger sur les projets communs (environ 1 réunion tous les 2 mois).

3 à 4 commissions crèches sont organisées chaque année pour répondre aux demandes d'accueil des familles et faire un bilan de fonctionnement (notamment sur le dispositif AVIP).

3.2 – Direction

Au sein de la Crèche les Grappillous, une éducatrice de jeunes enfants assure la responsabilité et la gestion administrative et éducative de la structure, en lien avec la directrice du Pôle Enfance et les autres directrices de crèches.

La directrice a pour missions :

- D'encadrer, dynamiser, animer autour du projet d'établissement,
- D'organiser des réunions d'équipe,
- D'assurer l'organisation du travail, des congés et des plannings du personnel,
- D'animer et soutenir le travail d'équipe,

- D'organiser et garantir l'accueil des enfants et des familles,
- D'accueillir les stagiaires.

3.3 - Référent santé et Accueil Inclusif

Le référent santé est une puéricultrice.

Ses missions se déclinent comme suit :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique,
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles,
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins,

Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif de

- Enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière,
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels et des parents,
- Contribuer au repérage des enfants en danger ou en risque de danger,
- Procéder si nécessaire, avec l'accord des parents ou du responsable de l'EAJE, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

Elle est présente 7h hebdomadaire sur la crèche des Grappillous. Soit environ 360h/an.

3.4 - Educatrice de jeunes enfants

L'éducatrice de jeunes enfants :

- Participe à l'organisation et à la promotion d'un accueil de qualité des enfants et des familles,
- Participe à l'encadrement et à l'animation de l'équipe pluridisciplinaire autour du projet d'établissement,
- Élabore, suit et évalue le projet éducatif de l'établissement,
- Participe à l'animation des réunions des professionnels de la structure,
- Assure la fonction de continuité de direction en l'absence de la directrice.

3.5 - Auxiliaire de puériculture

Les auxiliaires de puériculture prennent soin des enfants au quotidien, veillant à leur santé, leur sécurité et leur bien-être. Elles appliquent rigoureusement les protocoles de soins, assurent l'hygiène, accompagnent les repas et le repos, et peuvent administrer les médicaments prescrits. Elles assurent la continuité de direction, garantissant le bon fonctionnement de la structure, le respect du cadre réglementaire et la coordination de l'équipe en l'absence de la direction.

3.6 – Adjoint d'animation

Les adjoints d'animation accompagnent les enfants au quotidien, en soutien aux activités et aux temps de vie de la crèche. Elles participent à l'accueil, à l'animation des espaces de jeu, aux ateliers et aux moments de groupe, tout en veillant à la sécurité et au bien-être des enfants. Leur rôle contribue à favoriser l'autonomie, la socialisation et l'épanouissement des enfants dans un environnement stimulant

et sécurisé.

3.7 - Agents techniques

Les agents techniques assurent la propreté des locaux, l'entretien du linge ainsi que la préparation des repas en respectant les protocoles établis par la structure.

Chaque membre du personnel possède un vestiaire individuel et porte une tenue et des chaussures de travail spécifiques à la crèche.

3.8 - L'accueil des stagiaires

Le service Petite Enfance s'inscrit dans une démarche de transmission et de formation des futurs professionnels de la petite enfance. L'accueil de stagiaires constitue également une opportunité pour les équipes de questionner certaines situations ou pratiques, favorisant ainsi une réflexion collective en vue d'améliorer la qualité de l'accueil. Toutefois, afin de préserver le bien-être des enfants et de ne pas surcharger les équipes, la direction veille à limiter le nombre de stagiaires accueillis simultanément au sein de la structure. Chaque stagiaire est accompagné par un agent référent assurant le tutorat du stage. Les stagiaires ne sont en aucun cas autorisés à se retrouver seuls avec un enfant. Leur présence est portée à la connaissance des familles par le biais d'une affiche apposée à l'entrée de la section.

IV- Travail d'équipe

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants » Principe 9 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

4.1 - Temps de réunion

- a. **Réunions d'équipe tous les deux mois.** Participent à ces réunions l'ensemble du personnel. Chacun doit se sentir impliqué dans la démarche pédagogique. Chaque membre du personnel a un rôle à tenir pour le bon fonctionnement de la structure et pour le bien-être des enfants. De plus, ces moments d'échanges permettent une cohérence de l'intervention des adultes indispensable au public accueilli.
- b. **"Réunion" flash :** Animé par la directrice et l'EJE chaque semaine, avec la participation d'au moins deux agents. Ces réunions permettent d'échanger sur le quotidien de la crèche : organisation de l'équipe, points sur les enfants et préparation des prochains événements. Ces temps favorisent la transmission orale des informations et font l'objet d'un compte rendu pour les membres absents.
- c. **Journées pédagogiques :** afin d'impulser une dynamique d'équipe, de renforcer les liens entre les professionnels. Des thèmes pédagogiques sont abordés afin de faire évoluer les pratiques ou se questionner sur les pratiques actuelles. Des apports théoriques sont apportés. Temps de réflexion sur un sujet spécifique (l'alimentation, l'hygiène, les expériences), de partager ses compétences et ses points de vue. Ils permettent aux professionnels de s'investir dans la réflexion, d'être pilote et ainsi de se créer une identité professionnelle.
- d. **Réunions du service Petite Enfance :** Participation des directrices de chaque crèche et de la responsable du service petite enfance afin de transmettre les informations « petite enfance » entre les différentes structures, les informations et les projets de la collectivité. Ces réunions ont pour objectif de faire part des problématiques rencontrées, de partager ses expériences, de construire les outils communs pour gagner en efficacité, de réinterroger sa pratique au regard du projet. Ces réunions sont un espace de libre parole, elles sont riches en analyse de la pratique.

4.2 - Temps de formation

> Groupe d'analyse de pratique (GAP)

“ J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par moi ou mes parents”
Principe 10 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les membres de l'équipe chargés de l'encadrement des enfants participent à raison de 1h30 par trimestre (soit 6h/an) à des groupes d'analyse de la pratique professionnelle. Ces séances d'analyse de pratique se déroulent en dehors de la présence des enfants. Elles sont animées par un professionnel qualifié n'appartenant pas à l'équipe d'encadrement.

Ces groupes d'analyse de pratique aident à donner du sens à ce que l'équipe fait au quotidien et permettent de prendre du recul sur l'exercice de son métier au quotidien.

> Formation continue

En devenant professionnel de la petite enfance au sein des crèches, chaque professionnel s'engage à se former continuellement. C'est grâce à cette formation continue que la prise en charge des enfants sera optimale, bienveillante et en harmonie avec notre ambitieux projet.

Un plan de formation est établi chaque année ou chaque agent a la possibilité de se former selon ses besoins sur un thème spécifique de la Petite Enfance.

En liaison avec le CNFPT, elle est une des conditions de maintien et de développement de la qualité du service.

> Outils

- > **Mise en place d'un planning variable**, selon un roulement. Chaque agent assure les différents moments de la journée de l'enfant et peut ainsi échanger avec les parents, chaque professionnel étant unique et apportant sa spécificité dans la rencontre.
- > **Mise en place de protocoles** qui constituent une base de travail. Il vise à harmoniser les pratiques professionnelles et à garantir leur cohérence avec le projet d'établissement. Ils servent de repères communs pour les équipes et permettent d'apporter un cadre partagé en cas de questionnement ou de divergence.
- > **Support de transmission écrite** : les informations concernant les enfants, les familles et l'équipe, ainsi que les comptes rendus de réunion sont écrits, datés et signés. Chaque membre de l'équipe est tenu d'en prendre connaissance dès son arrivée à la crèche.
- > **Entretien professionnel** : en lien avec la directrice, un suivi individuel est assuré pour chaque agent afin de l'accompagner dans sa démarche de professionnalisation, en lui proposant des pistes d'action adaptées. Ce temps d'échange favorise une prise de conscience de ses forces et de ses axes d'amélioration. En fonction de ses points forts, de nouveaux objectifs peuvent être définis, notamment dans une logique de transmission et d'accompagnement d'autres professionnels ; à l'inverse, ses difficultés donnent lieu à la mise en place d'objectifs concrets visant à renforcer ses compétences.



PROJET EDUCATIF

MULTI-ACCUEIL GRAPPILLOUS

SERVICE PETITE ENFANCE DE MOISSAC



*Le jeune enfant au coeur des
pratiques pédagogiques*



LE JEUNE ENFANT AU CŒUR DU PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons. Ce projet est une trame éducative autour de valeurs respectant les besoins de l'enfant et son individualité dans un lieu collectif.

Il est également un support pour accompagner les stagiaires dans leur période d'observation et de compréhension du travail effectué au sein des crèches.

I - L'accueil du jeune enfant et de sa famille

1.1 - L'inscription

La directrice offre un moment à chaque famille afin d'expliquer, le fonctionnement de la structure, les valeurs pédagogiques ainsi que l'établissement du contrat. Ce premier rendez-vous permet aux parents d'exposer le projet parental, leurs attentes. Par son écoute, la directrice va pouvoir répondre aux différentes questions et rassurer les parents. C'est l'occasion de parler des choses possibles à faire et des choses non possibles dues aux limites qui incombent à la collectivité. Ainsi, en partant du projet des parents, l'équipe tisse la base de la continuité tant importante lorsque l'on prend en charge un tout petit.

L'équipe est présentée aux parents et à l'enfant. Les locaux sont visités par les parents et l'enfant. Il est important que le jeune enfant soit associé à cette visite lui permettant de découvrir les différents espaces où il évoluera prochainement et de ne pas être projeté immédiatement dans un monde inconnu.

En concertation avec les parents, la directrice planifie la période de familiarisation en fonction de leurs disponibilités, de leurs besoins d'accueil et des réactions de l'enfant.

II – La familiarisation

2.1 – La période de familiarisation

Lorsque l'enfant vient au monde, il découvre un monde inconnu donc possiblement effrayant. La première figure d'attachement qu'il rencontre (les parents) va le rassurer à travers son regard bienveillant et sa disponibilité constante. Cela permettra à l'enfant de s'éloigner de sa figure d'attachement pour aller explorer le monde.

Il en est de même à son arrivée en crèche : l'enfant arrive dans un univers inconnu, ce qui peut le rendre effrayant. Il va donc s'attacher à des figures supplémentaires d'attachement (les professionnels) en qui ses parents auront confiance, ce qui lui permettra de s'éloigner de manière confiante pour s'aventurer dans les jeux et les apprentissages.

Afin de permettre à l'enfant de s'approprier les lieux, la crèche propose une période d'adaptation. C'est une période définie avec la famille qui va permettre à chacun, enfant, parents, professionnels de faire connaissance tout en douceur (environ 1 semaine ou plus si besoin). Durant cette phase d'adaptation on nomme une voir deux référentes.

Le fait de définir une référente pendant la période d'adaptation permet d'identifier un interlocuteur privilégié pour l'enfant et sa famille, garantissant une continuité dans l'accompagnement, une meilleure connaissance des besoins de l'enfant et une intégration plus sécurisante au sein de la structure.

La période d'adaptation permet d'échanger et de créer peu à peu le lien de confiance mutuel. C'est l'occasion d'entrer en relation tout en douceur avec l'enfant, d'observer les gestes et attitudes des parents afin de les reproduire pour assurer le lien de continuité. C'est l'occasion d'entrer en relation avec la famille et d'écouter leur projet parental. Ce n'est pas un moment d'inquisition où l'on pose des questions sur l'enfant mais un moment d'échange où l'on prend ce que le parent souhaite livrer à l'équipe.

2.2 - Les séparations et retrouvailles

L'accueil de l'enfant est aussi celui des parents. En effet, un temps est toujours privilégié, à l'arrivée et au départ de l'enfant afin de permettre un réel échange, des dialogues entre l'équipe et les parents.

L'accueil du matin

Tous les matins, les parents et leur enfant sont accueillis par une professionnelle de l'unité de vie. Les temps d'accueil et de transmission sont réalisés avec chaque famille individuellement, afin de garantir des échanges de qualité tout en respectant la confidentialité des informations. Les parents prennent le temps de dire « au revoir » à leur enfant. Le professionnel invite alors l'enfant à rejoindre le groupe, il facilite la séparation entre les parents et l'enfant tout en recueillant des informations sur le week-end, la nuit passée, son réveil, son biberon afin d'être attentif à son équilibre.

Afin de faciliter cette séparation, l'enfant peut se munir d'un objet transitionnel (doudou, linge ayant l'odeur de la maison) qui l'accompagne tout au long de la journée. (Cf. Annexe 2 : Le doudou).

Le départ de l'enfant

C'est le moment de retrouvailles avec les parents et c'est au tour des professionnels de leur raconter les petits événements de la journée de leur enfant. L'équipe doit rendre positives les retrouvailles. Si un problème important se déroule dans la journée, il est abordé en équipe et si nécessaire, la directrice interpelle les parents.

2.3 - L'importance des transmissions parents- professionnels

Les transmissions orales entre les parents et les professionnels lors de l'accueil du matin et du soir sont un temps essentiel pour assurer la continuité entre la vie familiale et la vie en collectivité. Il est important que les parents puissent transmettre toutes les informations qu'ils jugent utiles (qualité de la nuit, soirée de la veille, état émotionnel, événements particuliers...), afin de permettre aux professionnels d'accompagner au mieux l'enfant tout au long de sa journée.

Par respect de la confidentialité des échanges et afin de garantir une disponibilité pleine et entière du professionnel, l'accueil se fait avec un parent à la fois au sein de l'unité. Il est également possible que le parent soit accueilli par un professionnel déjà installé au sol auprès des enfants. Si celui-ci ne se lève pas, cela ne traduit en aucun cas un manque d'attention, mais répond à la volonté de rester sécurisant et disponible pour le groupe d'enfants déjà présents dans l'unité.

Le bureau de la direction ouvert : Parler dans l'unité n'est pas toujours évident suivant le moment et les problématiques. C'est pourquoi les familles trouveront toujours une oreille attentive auprès de la direction, l'EJE soit en se présentant au bureau spontanément, soit en prenant rendez-vous si la direction n'est pas disponible.

Ce sont également des temps importants d'échange individuel qui permettent de soutenir et d'accompagner le parent dans ses interrogations mais aussi parfois de le diriger vers d'autres professionnels si cela est nécessaire.

Toutes ces formes d'écoutes formelles et informelles sont la base d'une construction de relation de confiance primordiale pour assurer un lien de continuité dans la prise en charge de l'enfant. Mais au-delà de l'écoute, l'équipe invite les parents à faire vivre la crèche à travers différentes manifestations.

III - L'accompagnement au quotidien

3.1 - Le jeune enfant accueilli sur le groupe des bébés : Les minots

La journée n'est pas ritualisée comme celle des grands. Elle s'organise de façon plus individuelle en fonction des temps d'éveil et de sommeil, propre à chacun. Le respect du rythme de l'enfant est un point essentiel. Pour cela, nous faisons le choix de s'adapter aux besoins et aux rythmes des enfants tels qu'ils sont dans leur environnement familial.

Cependant, tout en privilégiant cette cohérence, nous prenons également en compte les conditions spécifiques liées à l'accueil en collectivité, qui peuvent différer du cadre familial. Nos pratiques s'inscrivent donc dans le respect du projet d'établissement et dans les possibilités offertes par la vie en groupe.

a. Les temps d'éveils

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités ». Principe 2 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Un tout-petit découvre le monde grâce à ses cinq sens et l'arrivée à la crèche provoque chez lui un flot de nouvelles perceptions sensorielles riches : nouvelles odeurs, ambiances sonores à appréhender, nouveaux objets et jeux à toucher...

C'est pour cette raison que l'équipe, au regard de ses observations quotidiennes, propose aux enfants de multiples expériences sensorielles. Il ne s'agit pas forcément « d'activités » au sens strict, mais plutôt de découvertes adaptées à leur rythme et à leurs besoins. Ainsi, les enfants peuvent manipuler des objets du quotidien à explorer avec les mains, découvrir des bouteilles sensorielles fabriquées par l'équipe, écouter des musiques et des comptines, ou encore expérimenter différents jeux.

L'équipe propose régulièrement des temps de manipulation et de transvasement, des jeux d'eau, des temps d'histoires, mais aussi des découvertes plus créatives comme la peinture propre pour les tout-petits. Chaque proposition vise à stimuler la curiosité naturelle de l'enfant et à enrichir ses expériences sensorielles dans un cadre sécurisant.

La sensation du corps en mouvement est également au cœur de nos attentions. Un bébé a de nombreuses découvertes motrices à appréhender. L'équipe veille donc à favoriser ces expériences en mettant en place un environnement adapté et sécurisant. Pour cela, nous privilégions la motricité libre. La motricité libre consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps, d'expérimenter ses capacités et de se développer en toute confiance, à son propre rythme. Des modules de motricité adaptés ainsi qu'un toboggan sont aménagés chaque jour dans la pièce de vie.

Dans le cadre de notre projet pédagogique, nous veillons à offrir aux bébés des temps de découverte en extérieur tout au long de l'année, quelle que soit la saison. Nous considérons ces moments comme essentiels à leur développement sensoriel, moteur et à leur bien-être. Nous veillons à adapter les tenues aux conditions climatiques (vêtements chauds, protection solaire, imperméables, etc.). Un espace sécurisé et aménagé spécifiquement pour les tout-petits leur permet d'explorer librement, en toute sécurité.

Enfin, la place du doudou est également omniprésente chez les bébés. Les doudous sont mis à disposition grâce à un meuble à doudous, permettant à chaque enfant d'être libre de les prendre ou de les déposer selon ses besoins à n'importe quel moment de la journée : au repas, en salle de change, en extérieur.... Cet objet transitionnel, sécurisant et familier, accompagne l'enfant tout au long de la journée et participe à son bien-être affectif. (Cf Annexe 2 Le doudou)

b. Le sommeil

Le temps du sommeil et le temps d'éveil sont interdépendants.

De fait, le rythme de chaque enfant est respecté, quel que soit son âge. Les enfants peuvent être couchés tout au long de la journée en fonction de leur besoin. Une surveillance des dortoirs est assurée et émarginée par l'équipe toutes les 10min.

Sur la section des bébés, l'équipe s'adapte aux besoins et aux habitudes d'endormissement de chaque enfant : endormissement autonome dans son lit, endormissement dans les bras ou par bercement. Si l'enfant a besoin d'une présence rassurante, le parc présent dans l'unité peut être aménagé afin de proposer un espace de sommeil sécurisé sur les tapis. Nous pratiquons également le portage lorsque cela est nécessaire, afin de répondre au mieux aux besoins de réassurance et de proximité.

Afin de garder ses repères, chaque enfant a un lit identifié dans un dortoir défini. (Cf Annexe 4 Le sommeil en collectivité)

c. Le portage

Le portage constitue un outil professionnel que nous utilisons de manière réfléchie et individualisée. Il peut être proposé en priorité durant la période d'adaptation, si le besoin s'en fait sentir, car il favorise la création d'un lien sécurisant avec la figure d'attachement présente au sein de la structure. Il permet à l'enfant de trouver un sentiment de sécurité affective et de confiance dans ce nouvel environnement.

Nous utilisons le portage lorsque :

- L'enfant en éprouve le besoin,
- L'enfant en fait la demande (pour les plus grands capables d'exprimer leurs besoins),
- Le professionnel est disponible et que le moment est adéquat, tant pour l'enfant que pour l'adulte.

L'écoute attentive et l'observation fine de l'enfant guident nos pratiques. Ses attitudes, ses pleurs, son besoin de proximité ou au contraire d'exploration, nous indiquent le moment opportun et la durée nécessaire. Le portage ne doit jamais être systématique : seule l'observation de l'enfant oriente notre décision.

Sur le plan pratique, la professionnelle installe l'enfant seule ou avec l'aide d'une collègue, en veillant au respect :

- Du bon positionnement de l'enfant (bascule du bassin favorisant l'enroulement, détente tonique du dos, tête dans l'axe, genoux repliés à hauteur du nombril, jambes ouvertes, tissu soutenant le creux des genoux, tête à hauteur de bisous),
- De l'ergonomie de l'adulte (pans bien dépliés sur les épaules).

Nous restons également vigilantes quant à la température ambiante afin d'adapter l'habillement de l'enfant et du professionnel. Chaque geste est verbalisé afin de rassurer l'enfant et de lui permettre d'anticiper les mouvements.

Certains bébés ne sont pas portés à la maison, mais peuvent néanmoins ressentir un besoin accru de sécurité en collectivité. Le portage peut alors leur offrir cette sécurité affective nécessaire. La proximité existe déjà dans nos pratiques quotidiennes (bercements, bras, moments de réassurance) ; le portage vient simplement rendre cette proximité plus visible et structurée, tout en respectant l'individualité de chaque enfant.

Le portage peut également constituer un appui dans certaines situations spécifiques :

- Pour un enfant ayant des difficultés à s'endormir dans son lit, il peut représenter une étape sécurisante. Toutefois, dès que possible, l'enfant est déposé dans son lit afin de l'accompagner progressivement vers un endormissement autonome ;
- Pour un enfant ne se sentant pas encore en sécurité au sol, le portage permet une transition rassurante des bras vers l'exploration au sol.

Une connaissance fine de l'enfant, de son histoire et de ses habitudes est indispensable afin de l'accompagner progressivement vers l'autonomie. Nous sommes également attentives aux périodes sensibles que peuvent traverser les enfants, durant lesquelles un besoin de réassurance plus important peut apparaître.

Enfin, le portage face au monde peut être proposé, selon l'âge et le développement psychomoteur de l'enfant, et sur de courtes durées. Cette position offre une stimulation importante et favorise l'ouverture

sur l'environnement, tout en restant attentive aux signaux de l'enfant.

Le portage s'inscrit ainsi dans une démarche professionnelle respectueuse du rythme, des besoins et du développement global de l'enfant.

d. L'alimentation

Se nourrir correspond à un besoin physiologique primaire, mais également à un temps d'échanges, et de communication. L'acte de manger nécessite de nombreux apprentissages. Manger représente une expérience pour l'enfant. Au-delà du besoin physiologique, la notion de plaisir autour de l'alimentation est primordiale. Ils découvrent de nouveaux goûts et de nouvelles sensations. Les repas et goûters sont livrés chaque jour sur place et réchauffés par un agent de cuisine.

L'allaitement : Pour les bébés, les parents fournissent le biberon et le lait maternel. Le lait maternel sera transporté selon le protocole établi qui est donné lors de la période d'adaptation.

Le lait en poudre : La boîte de lait en poudre doit être neuve, non ouverte et identifiée au nom de l'enfant. Les parents fournissent également un biberon qui reste à la crèche.

Les biberons seront préparés sur place dans la biberonnerie, en suivant les protocoles. Les ingrédients sont stockés dans le local spécifique prévu à cet usage.

Il est donné à la demande de l'enfant tout en respectant un délai entre chaque prise. Il est donné dans les bras de l'adulte installé dans un fauteuil confortable dans la biberonnerie.

La diversification

La découverte des aliments se fait dans un premier temps par la famille, puis en continuité à la crèche. L'équipe fournit une fiche d'introduction alimentaire pour chaque enfant, celle-ci nous permet de respecter de façon individuelle la diversification de chacun. Ainsi, sous réserve de l'accord préalable des parents, transmis par mail, un aliment n'ayant pas encore été introduit à la maison peut être proposé à la crèche.

Par ailleurs, nous demandons aux familles de nous informer régulièrement des nouvelles introductions alimentaires effectuées à domicile ainsi que de tout changement pertinent lié à l'alimentation (intolérance, allergie, évolution des habitudes, etc.).

Ces échanges nous permettent d'assurer un suivi cohérent, sécurisé et adapté aux besoins spécifiques de chaque enfant, tout en garantissant la continuité entre la maison et la crèche. De même, la découverte des nouvelles textures sera proposée au rythme de chacun (mixé, écrasé ou en morceau).

Une professionnelle est référente du suivi et de l'évolution des repas. Elle assure le lien avec la famille concernant l'alimentation de l'enfant et prend également en charge les commandes de repas. Cette professionnelle peut être ressource pour la famille afin que cette dernière puisse l'informer de tout changement ou de toute nouvelle introduction.

Les repas chez les bébés commencent à 11h et se terminent à 14h30. Aucun repas n'est donné après 14h30 afin de respecter un temps suffisant entre le déjeuner et le goûter. De même, les goûters débutent à 15h et se terminent à 17h30, afin de ne pas perturber le repas du soir donné par la famille. Cette organisation ne concerne pas les enfants alimentés à 100 % au biberon, pour lesquels les prises sont adaptées en fonction de leurs besoins.

Pour le repas mixé, le midi, une purée est proposée, une protéine, une compote, yaourt ou lait et un biberon d'eau. (Un morceau de pain en accord avec la famille) Pour le goûter : un laitage (biberon

ou yaourt) une compote et/ou un biberon d'eau.

Pour le repas moyen, un écrasé/purée, une protéine, un laitage (fromage ou yaourt), une compote ou un fruit, un biberon ou un bec verseur d'eau, du pain. Pour le goûter : un laitage, une compote ou un fruit, du pain ou un gâteau.

Pour le repas grand : une entrée, un plat, un laitage (fromage ou yaourt) et un dessert + pain et eau. Concernant le goûter : un laitage, une compote/ du fruit/ de la confiture, du pain ou un gâteau.

Le repas est servi dans son intégralité, distribué dans un plateau repas. Cela permet à l'enfant d'avoir tous les éléments du repas présentés en même temps et de manger dans l'ordre qu'il souhaite. L'enfant est installé, selon sa tonicité et son développement, dans un transat, une chaise haute, ou à table s'il marche face à un professionnel.

Durant la période d'apprentissage, nous pratiquons la double cuillère afin d'accompagner l'enfant vers davantage d'autonomie tout en respectant son rythme. Nous favorisons également l'exploration alimentaire en laissant les enfants toucher et manipuler les aliments avec les doigts, dans une démarche inspirée de la DME (diversification menée par l'enfant), afin de soutenir leurs découvertes sensorielles et leur confiance alimentaire.

e. Le change

Les changes de couches sont effectués en fonction des besoins de chaque enfant. Le personnel se lave les mains avant et après chaque soin donné à l'enfant, ceci pour éviter au maximum toute source de contamination.

Les couches sont fournies par la structure sauf en cas d'intolérance. Le change est réalisé au gant, à l'eau et au savon. Une crème de change fournie par la structure peut être appliquée en cas de besoin, dans le respect du protocole établi.

Une feuille d'autorisation est également fournie aux familles afin d'obtenir leur accord préalable pour l'utilisation de chaque produit, chaque produit étant spécifiquement mentionné sur ce document.

3.2 - Le jeune enfant accueilli sur le groupe des grands : Les Chasselous

a. Le déroulement général d'une journée

La journée en section est bien plus rythmée que celle des bébés. Les enfants évoluent dans un cadre structuré qui alterne temps collectifs, activités/ découvertes, jeux libres et moments de soins, tout en respectant leur rythme individuel.

Les accueils débutent à 7h30 et s'échelonnent généralement jusqu'à 9h30. Durant ce temps, les enfants évoluent en jeux libres grâce à l'aménagement pensé et préparé par la professionnelle du matin. Les espaces sont organisés pour favoriser l'autonomie, l'exploration et les interactions : coin symbolique, espace lecture, jeux de construction, manipulation...

Ce temps permet une séparation en douceur avec les parents ainsi que des échanges individualisés. Il favorise également l'observation des enfants par les professionnelles

Vers 9h30, la majorité des enfants est arrivée. Les professionnelles réunissent alors le groupe pour un temps collectif de "bonjour". Ce moment peut prendre différentes formes : lecture d'une histoire, découverte d'un imagier, chansons et comptines, échanges autour de la météo, des métiers, couleurs... Ce temps favorise : la cohésion du groupe, le langage, l'attention et l'écoute. Les derniers enfants arrivent tranquillement pendant ce moment.

À partir de 10h, débutent les propositions d'activités/découvertes.

Les ateliers sont différents afin que chaque enfant puisse découvrir et accéder à l'ensemble des propositions au fil du temps. Les professionnelles privilégient les petits groupes, permettant un accompagnement individualisé et des échanges de qualité. Les enfants peuvent tourner sur les différents ateliers.

Les propositions sont variées : activités de manipulation, transvasement, jeux symboliques, motricité globale et fine, temps d'histoires, activités manuelles, pâtisserie, activités extérieures. Ces temps favorisent l'autonomie, la confiance en soi, la concentration et les apprentissages.

Entre les activités et le repas, un temps en extérieur est proposé si la météo le permet. Ce moment permet aux enfants de se dépenser, d'explorer leur environnement et de développer leurs compétences motrices.

Le repas débute vers 11h30. Ce temps est un moment de partage, d'apprentissage de l'autonomie (manger seul, utiliser les couverts, se servir) et de découverte alimentaire.

Vers 12h30, les enfants se préparent pour la sieste. Le moment du déshabillage se déroule dans la pièce de vie afin d'accompagner les enfants vers davantage d'autonomie. Les professionnelles les encouragent à se déshabiller seuls, en apportant l'aide nécessaire. Chaque enfant a une barquette personnelle pour ranger ses vêtements. Ils se rendent ensuite dans la salle de bain pour les soins (change, passage aux toilettes...)

Une professionnelle reste repère et propose aux enfants déjà prêts un dernier temps calme (lecture, musique douce, échanges rassurants) avant de rejoindre leur lit.

À 13h, accompagnement dans les dortoirs et début de la sieste. Les enfants ne sont pas réveillés par l'adulte ; ils se réveillent naturellement, à leur propre rythme. Les professionnelles respectent ces temps de repos individuels, garants du bien-être et du bon développement de chaque enfant.

À partir de 15h, premiers réveils. Les enfants s'habillent progressivement avec l'aide des professionnelles, puis retrouvent un temps de jeux libres jusqu'au goûter.

Le goûter est servi vers 16h. Il est suivi des premiers départs et du temps d'accueil des parents jusqu'à 18h30. Ce moment permet d'offrir aux familles des transmissions individualisées et une séparation en douceur.

Cette organisation offre un cadre sécurisant et structurant tout en laissant une large place à l'exploration, à l'autonomie et au respect du rythme de chaque enfant.

b. Atelier pâtisserie

Des ateliers de pâtisserie sont proposés aux enfants environ une fois par mois. Ces temps sont pensés comme de véritables supports d'apprentissage adaptés au jeune âge des enfants.

Chez le jeune enfant, l'atelier pâtisserie vise à :

- Favoriser les découvertes sensorielles (textures, odeurs, goûts).
- Développer la motricité fine (verser, mélanger, transvaser, écraser).
- Encourager le langage à travers la nomination des ingrédients et des actions.

- Favoriser la socialisation et le plaisir de faire ensemble.

L'enfant est acteur de l'activité : il manipule, observe les transformations (liquide/solide, cru/cuit) et participe selon ses capacités. Les ateliers sont organisés en petit groupe afin de respecter le rythme de chacun et de permettre un accompagnement individualisé. Les recettes sont choisies en fonction de l'âge des enfants et des produits disponibles.

Les ingrédients nécessaires sont commandés en amont par l'équipe de direction. Certaines recettes peuvent également être réalisées à base de fruits livrés par la cuisine centrale.

Une attention particulière est portée aux règles d'hygiène : lavage des mains avant l'activité, vérification systématique des dates de péremption. Mise en place d'une traçabilité des ingrédients utilisés (relevé des produits et dates). Ces mesures garantissent la sécurité alimentaire des enfants.

Les préparations sont dégustées lors du goûter, permettant aux enfants de goûter leur réalisation et de partager un moment convivial. Ce temps donne du sens à l'activité, valorise l'investissement de l'enfant et renforce le plaisir de la découverte culinaire.

c. Le repas : projet self

Afin de soutenir le développement de l'autonomie et la prise d'initiative sur le groupe des grands, un projet self-service est mis en œuvre lors des temps de repas et de goûters.

Plusieurs objectifs :

- Favoriser l'autonomie et la confiance en soi
- Stimuler la découverte et la curiosité alimentaire
- Encourager la responsabilité et la prise de décision
- Développer la socialisation et le partage

(Cf : Annexe 3 Projet Self)

Dans la continuité de cette démarche d'autonomie et du « faire seul », nous demandons également à chaque parent de fournir une gourde au nom de son enfant. Chaque matin, les gourdes sont nettoyées, remplies d'eau et mises à disposition dans le casier de l'enfant.

Ainsi, chacun peut y accéder librement tout au long de la journée, selon ses besoins. Le choix de la gourde permet une meilleure identification par l'enfant, qui la reconnaît facilement et peut la manipuler de manière autonome. Le vestiaire reste donc accessible en permanence afin de favoriser cette liberté d'accès et encourager l'initiative personnelle.

d. Le change et l'acquisition de la propreté :

Le contrôle des sphincters est une étape dans le développement de l'enfant et n'est possible que si l'enfant a atteint une certaine maturité physiologique, à l'âge de 18 mois environ. L'éducation à la propreté est faite en respectant le développement physiologique d'un enfant et en collaboration avec la famille. L'équipe de la crèche propose le pot ou les toilettes en fonction du rythme et des besoins de chaque enfant. Les professionnels n'obligent jamais l'enfant à rester sur le pot. Ils sont attentifs à ses désirs de faire « comme les grands » pour peu à peu accompagner l'enfant dans son autonomie.

L'équipe propose à l'enfant de se laver les mains après chaque passage aux toilettes. Des lavabos à la hauteur des enfants permettent l'hygiène des mains.

e. Les sorties extérieures

Des sorties extérieures sont organisées régulièrement, à raison d'une à deux par mois,

principalement pour les enfants de la section des grands, au regard de leur développement psychomoteur (marche acquise, capacité à se déplacer en groupe) et de la possibilité d'installation en siège auto adapté. Nous bénéficions du prêt d'un minibus appartenant à la municipalité, permettant de transporter jusqu'à six enfants simultanément, chacun installé dans un siège auto conforme et adapté à son âge.

Les sorties peuvent prendre différentes formes : visites à la bibliothèque, à la ludothèque ou encore à l'EHPAD, en lien avec nos partenariats (Cf VI- *Le partenariat, au service de l'éveil et du bien-être de l'enfant*). Elles sont encadrées par un professionnel pour trois enfants afin de garantir la sécurité et un accompagnement de qualité. Les familles sont systématiquement informées en amont de chaque sortie. Un roulement est mis en place afin de permettre à chaque enfant de participer équitablement au cours de l'année.

IV - Les valeurs et orientations pédagogiques communes

4.1 - Le jeu libre : la liberté d'inventer le monde

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnelles qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ». Principe 4 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Au cœur de notre projet pédagogique, le jeu libre occupe une place essentielle. Nous considérons qu'il constitue le mode d'apprentissage principal du jeune enfant. À travers le jeu, l'enfant fait ses propres choix et exprime ses émotions. Il construit sa pensée, expérimente sans crainte grâce à la présence rassurante de l'adulte. Le jeu libre respecte l'initiative personnelle. Il développe l'imagination du jeune enfant, sa confiance en lui et reconnaît l'enfant comme acteur de ses découvertes.

Par ailleurs, le jeu libre favorise le partage d'expériences avec les autres enfants. Il permet les premières interactions sociales, les échanges spontanés et l'entraide entre pairs. Les enfants apprennent à coopérer, à négocier, à observer et à imiter. Le détournement des objets et des jeux nourrit également leur créativité : un objet peut devenir tour à tour voiture, maison ou téléphone, au gré de leur imagination. Ces expériences partagées participent pleinement à la construction de leurs compétences sociales et relationnelles.

Une posture professionnelle basée sur l'observation

L'accompagnement du jeu libre repose sur une observation attentive des enfants : leurs intérêts, leurs compétences émergentes, leurs besoins du moment. Ces observations permettent à l'équipe d'ajuster les propositions, de renouveler le matériel et d'adapter l'environnement pour soutenir au mieux leurs explorations et que l'enfant puisse construire et/ou déconstruire au gré de ses besoins.

Durant les temps de jeu libre, les professionnels adoptent deux positionnements complémentaires, pensés au service de la sécurité affective et du bon déroulement de la vie du groupe.

Certaines professionnelles prennent une posture dite de « phare ». Installées au sol, à hauteur d'enfant, elles se rendent pleinement disponibles. Leur présence est attentive, contenante et rassurante. Elles observent, accompagnent les interactions, mettent des mots sur les émotions si nécessaire et soutiennent les initiatives des enfants. Être assise au sol ne signifie pas être inactive ; au contraire, cette posture demande une grande disponibilité psychique et une observation fine. La professionnelle devient un repère stable, un point d'ancrage sécurisant vers lequel l'enfant peut revenir à tout moment.

Parallèlement, un adulte référent adopte une posture d'« abeille ouvrière ». Debout, le professionnel circule dans l'espace, effectue les changes des enfants, accompagne à l'endormissement... Cet adulte

se positionne en fonction des besoins des enfants et des autres professionnels, assurant la fluidité et l'équilibre du groupe.

Ce choix de positionnement complémentaire permet d'offrir aux enfants une référence élargie et cohérente. Il favorise un climat sécurisant, où chacun peut évoluer librement tout en sachant qu'un adulte est disponible, proche et attentif.

L'accompagnement du jeu libre chez les bébés

Chez les plus jeunes, le jeu libre repose principalement sur l'exploration sensorielle et motrice. Les professionnels veillent à proposer un environnement sécurisant, accessible et adapté qui permet au bébé de bouger librement, d'observer, de toucher, de manipuler et de découvrir à son propre rythme. L'adulte adopte une posture d'observation bienveillante, intervenant seulement lorsque cela est nécessaire, afin de ne pas interrompre les initiatives spontanées. Cette disponibilité rassurante permet au bébé de développer sa confiance et son sentiment de compétence.

Les plus petits ne sont pas enfermés dans des parcs. C'est en regardant les enfants mobiles et en étant stimulés par leurs mouvements qu'ils acquièrent l'envie et des facultés supplémentaires pour bouger à leur tour.

L'accompagnement du jeu libre chez les plus grands

Chez les enfants plus âgés, le jeu libre prend souvent la forme de jeux symboliques, d'imitation, de construction ou de coopération. Les professionnels soutiennent ces moments en mettant à disposition du matériel varié, en valorisant les initiatives et en respectant les scénarios imaginés par les enfants. Ils peuvent enrichir le jeu par des propositions discrètes, des mots ou des observations, tout en veillant à ne pas diriger l'activité. Cette posture favorise la créativité, la socialisation, la négociation et la capacité à résoudre les conflits.

Pour permettre au jeu libre de s'exprimer pleinement et de soutenir les apprentissages, la réflexion autour de l'aménagement de l'espace constitue un élément central de notre pratique.

4.2 – Le calendrier comme source d'inspiration

La réflexion autour des jeux proposés s'appuie également sur le calendrier de l'année. Les saisons, les fêtes, ainsi que certaines journées ou semaines thématiques nationales, constituent des sources d'inspiration pour l'équipe dans la création et le renouvellement des propositions ludiques. Cette approche permet de faire évoluer les espaces, nouvelle décoration et nouveau support de jeux tout en restant adaptés aux besoins et au développement des enfants accueillis.

Certaines propositions peuvent donner lieu à des activités avec un rendu final. Celles-ci sont pensées et préparées par l'équipe, et ont pour vocation de participer à la décoration des espaces de la crèche ou d'offrir un présent aux familles lors de temps spécifiques. Ces propositions restent ponctuelles et ne constituent pas un objectif en soi.

Les jeunes enfants n'étant pas en mesure de concevoir des réalisations complexes, leur participation à ces activités n'est jamais obligatoire. L'enfant peut choisir d'y prendre part ou non, selon son intérêt du moment. Lorsque l'activité ne fait pas sens pour lui, l'équipe privilégie la mise à disposition d'univers ludiques au sein desquels l'enfant peut être libre d'expérimenter, de manipuler et de découvrir, dans le respect de son rythme et de ses besoins.

4.3 – L'aménagement de l'espace : composer un lieu à hauteur de l'enfant

L'aménagement de l'espace constitue l'un des fondements de notre projet pédagogique. Nous sommes convaincus qu'un environnement réfléchi, structuré et évolutif favorise le bien-être, l'autonomie et les apprentissages des enfants. C'est pourquoi chaque espace est pensé intentionnellement afin d'offrir

des possibilités variées d'exploration, de jeu et de découverte.

Une organisation quotidienne pensée pour les enfants

Chaque matin, les professionnels aménagent systématiquement les différents espaces en plusieurs coins distincts. Cette organisation permet aux enfants de circuler librement entre diverses propositions adaptées à leurs besoins, leurs envies et leur rythme.

Dans certains cas, l'équipe choisit volontairement de consacrer une journée à une thématique précise, comme la motricité par exemple. L'espace est alors entièrement repensé dans une logique pédagogique cohérente avec cet objectif, afin de proposer un environnement immersif et stimulant.

Des aménagements évolutifs tout au long de l'année

Au cours de la journée, de l'année les espaces ne sont pas figés : ils sont régulièrement réorganisés et réaménagés afin de susciter l'envie de jouer, de relancer l'exploration et de soutenir la curiosité des enfants. Les observations menées par les professionnels tout au long de la journée guident ces ajustements. Par exemple, après le temps de sieste, l'aménagement peut être repensé en fonction de l'état de disponibilité des enfants, de leurs besoins moteurs ou de leurs élans de jeu observés précédemment.

Cette souplesse dans l'organisation permet d'adapter en permanence l'environnement aux dynamiques du groupe et de proposer un cadre vivant, réfléchi et porteur de sens. La diversité du mobilier de jeu et de puériculture dont dispose la structure permet cette grande souplesse d'organisation.

Proposer différemment selon l'âge : bébés et grands

L'aménagement varie également selon l'âge des enfants afin de respecter leurs besoins spécifiques.

Chez les bébés, l'espace est pensé pour :

- sécuriser les déplacements,
- favoriser la motricité libre,
- encourager les explorations sensorielles,
- permettre l'observation calme de l'environnement,
- soutenir la construction des premières interactions.

Les zones sont épurées, contenant et accessibles afin de ne pas sur-stimuler et de laisser place à l'expérimentation autonome.

Chez les plus grands, l'organisation de l'espace vise davantage à :

- stimuler l'imaginaire et le jeu symbolique,
- encourager les jeux de coopération,
- soutenir la créativité,
- proposer des défis moteurs ou cognitifs,
- permettre des temps de regroupement comme des temps d'isolement choisis.

Les coins sont plus variés, modulables et évolutifs pour accompagner leur besoin croissant d'initiative et de socialisation.

Des espaces variés pour répondre à différents besoins

La crèche offre plusieurs lieux distincts permettant d'adapter les propositions éducatives :

- deux salles de vie principales : bébé et grands,
- un hall d'accueil divisé en coin hall et coin jeux,
- une salle d'activités privilégiant les activités salissantes et dirigées (peinture, activités manuelles...),
- deux petites salles supplémentaires situées de part et d'autre des sections, permettant d'accueillir de petits groupes d'enfants et de découloisonner les temps.
- un espace extérieur

Une réflexion menée aussi pour l'extérieur

L'attention portée à l'aménagement ne se limite pas aux espaces intérieurs. L'équipe veille également à organiser et faire évoluer l'espace extérieur afin qu'il reste stimulant et adapté aux enfants. Chaque section dispose d'un accès direct à un espace couvert extérieur menant à la grande cour, offrant ainsi des possibilités d'exploration complémentaires et variées. Ainsi, l'environnement devient un « troisième éducateur » : il guide l'enfant sans imposer, il propose sans contraindre.

4.4 - Motricité libre : le corps en mouvement, l'esprit en construction

Se mouvoir, tout un apprentissage dès la naissance. D'abord l'enfant se tourne du dos sur le ventre, puis du ventre sur le dos, puis il rampe, prend appui sur ses jambes, ses pieds, ses bras, puis s'assoie seul, se redresse et enfin acquiert la marche, il faut encore atteindre la stabilité, la confiance en soi, la connaissance de son corps.

Toutes ces étapes demandent beaucoup de pratique et les professionnels de la petite enfance font en sorte de créer les conditions les meilleures afin de permettre à l'enfant d'expérimenter et de développer ses habiletés en toute sécurité.

Le développement moteur étant primordial pour le jeune enfant, les professionnels veillent à proposer de manière régulière des séances de motricité en intérieur comme en extérieur.

Ce temps se déroule comme suit :

- Utilisation du parcours gymnique (sauter, marcher, s'équilibrer, rouler, faire rouler, grimper, ramper, tourner, escalader, s'appuyer, franchir...)
- Motricité fine, créativité (utilisation de balles, bâtons, cerceaux, sacs de riz, jeu avec parachute...),
- Retour au calme (allongé et accompagné d'une musique douce)

La motricité libre favorise :

- Un développement psychomoteur harmonieux
- L'autonomie, la sécurité intérieure et l'estime de soi
- La conscience du schéma corporel
- La socialisation et l'ouverture aux autres
- Une meilleure compréhension de l'espace
- Une posture corporelle équilibrée

Chaque étape motrice est essentielle et doit être vécue pleinement par l'enfant, dans l'ordre naturel. C'est pourquoi nous évitons la position assise forcée si l'enfant ne sait pas s'asseoir seul. Cependant, si nous observons que l'enfant, même s'il ne s'assoit pas encore seul, semble plus confortable et plus disponible dans cette position, nous pouvons ponctuellement l'installer assis sur l'adulte. Dans ce cas, il est maintenu et contenu sur nous, ce qui lui assure sécurité, soutien postural et stabilité, sans le placer seul dans une position qu'il ne maîtrise pas encore.

La position ventrale peut être proposée sur un temps limité, même avant que l'enfant sache se retourner,

car elle renforce la musculature postérieure et prévient la plagiocéphalie.

Nous conseillons aux familles des vêtements confortables ; pieds nus si possible pour favoriser l'équilibre et les sensations.

Le matériel limitant la motricité (trotteur, anneau de bain, balançoire...) n'est pas utilisé. Le transat est réservé à des usages courts (repas ou digestion). La chaise haute est utilisée seulement lorsque l'enfant sait s'asseoir seul. Dès lors que l'enfant marche, l'enfant mange à table sur du mobilier adapté.

Les grandes phases du développement moteur

Phase statique :

- Découverte des mains et des pieds
- Prise de conscience du corps
- Retournements

Phase dynamique :

- Ramper (arrière puis avant)
- Pivot
- Quatre pattes (essentiel à la construction)
- Passage à la position assise
- Position à genoux
- Escalade, déplacements latéraux, appuis verticaux
- Station debout avec puis sans appui

Chaque nouvelle étape s'appuie sur les acquisitions précédentes. L'enfant n'a pas besoin qu'on lui apprenne à marcher ou à s'asseoir. Il a besoin d'un environnement sécurisé, d'un adulte observateur et bienveillant, et de la liberté d'expérimenter par lui-même pour construire son corps, sa confiance et son autonomie.

4.5 - L'extérieur, un terrain d'exploration

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ». Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Au sein de la crèche, l'équipe privilégie les sorties dans le jardin, et cela peu importe la météo. C'est pourquoi les enfants doivent être équipés de la tête aux pieds, selon les saisons.

Accéder au monde extérieur permet aux enfants de vivre des moments insolites loin des écrans, d'observer la nature, de courir, de grimper, de leur inculquer le respect de l'environnement, de jouer sans être enfermés, d'utiliser tous leurs sens... : pouvoir leur offrir du temps en extérieur est une richesse.

Effectivement, la nature offre de nombreux bienfaits : de l'air, de l'espace et un moyen de combattre les microbes. Elle n'est également pas sans risques : comme en intérieur, nous pouvons nous faire du mal, nous salir, nous faire piquer. L'équipe est présente pour accompagner les enfants durant leurs expériences en plein air. En inscrivant l'enfant au sein d'une des crèches de Moissac, le parent accepte que son enfant sorte dans les jardins tous les jours.

La crèche dispose d'un espace extérieur aménagé de manière à pouvoir utiliser des jeux extérieurs en toute sécurité. Le sol est confectionné d'un amorti spécifique. Un auvent permet les sorties par tous les temps. Des espaces verts sont également aménagés.

À l'extérieur, des temps de repas et d'activités peuvent également être proposés, et l'équipe peut y aménager différentes propositions de jeux adaptées aux enfants.

Dans un souci de sécurité, la structure est fermée par une clôture.

4.6 - Espace Snoezelen : un espace au service du bien être

« Snoezelen » est un mot hollandais qui signifie s'ouvrir à soi, à l'autre en se sentant en sécurité. Au départ, ce concept était destiné aux EHPAD et à l'autisme.

C'est une approche, une philosophie, un espace de rencontre pour :

- Travailler sur la sécurisation, apporter du bien-être, la qualité de présence, l'écoute,
- Permettre de revenir aux sensations utérines (vibratoire, vestibulaire, tactile). Ces expériences sont marquées dans le corps.

C'est un monde de « sens », d'ouverture, disponibilité, sécurité, confort. La base est la confiance et la sécurisation. Snoezelen n'est pas l'éveil sensoriel car pour un enfant tout est sensorialité, il est guidé par ses sens et ses émotions.

La crèche Les Grappillous dispose d'un espace Snoezelen, aménagé grâce à un chariot contenant tout le matériel nécessaire. Cet espace n'est pas un lieu de gestion de colères mais plutôt une bulle dont les enfants peuvent se saisir. Il permet un temps d'observation privilégié. On y retrouve divers groupes de jeux à thème : tactile, vibratoire, somatique, sonore supportable, visuel. Il arrive également que cet espace soit aménagé dans la salle de vie afin d'offrir aux enfants un espace de relaxation en libre accès, selon les besoins du groupe.

4.7 - Projet communication gestuelle : des mains pour dire, des mots pour grandir

L'acquisition du langage marque une étape importante dans la vie de l'enfant puisqu'elle lui permet de pouvoir s'exprimer et ainsi de se libérer de la frustration de ne pas être compris.

La communication gestuelle est un outil permettant à l'enfant de rentrer en communication avec l'adulte et de se faire comprendre avant d'avoir accès au langage.

Le projet de communication gestuelle est cohérent avec le projet d'accueil du handicap puisque l'outil proposé à tous est un outil privilégié pour travailler avec les enfants malentendants.

Cet outil de communication est au service de l'enfant, il a pour objectif de :

- Permettre à l'enfant de pouvoir communiquer avant d'avoir accès au langage, en limitant la frustration,
- Proposer à l'équipe et aux parents un outil de communication facilitant les échanges avec les enfants.

Certains membres de l'équipe ont été formés par l'association Signes2mains, ce qui leur permet, au quotidien, d'utiliser des gestes de base (tirés du vocabulaire de la langue des signes) avec des comptines associées, tout en associant le geste à la parole.

V - La place des familles dans la vie de la structure

Les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant. Un enfant grandit auprès de ses parents et de sa famille, dans un environnement de plus en plus large qui implique d'autres enfants, d'autres adultes dont nous, professionnels.

Il est au croisement de différents modèles qui, selon nous, peuvent être complémentaires. Connaître les pratiques familiales, chercher à les prendre en compte, permet d'assurer une continuité éducative entre les différents lieux de vie de l'enfant. La collaboration entre parents et professionnels est

essentielle pour l'enfant.

En effet, pour exprimer leurs attentes, expliquer leurs pratiques familiales, les parents ont tout d'abord besoin de connaître le lieu d'accueil : son fonctionnement et les personnes qui y interviennent afin qu'une véritable rencontre puisse se faire et qu'une relation de confiance s'installe.

La famille pourra se sentir soutenue à travers plusieurs actions mises en place par l'équipe. Pour se sentir à l'aise dans leur rôle, les parents ont besoin d'être accueillis avec respect et empathie. La démarche éducative doit se situer dans un souci de partenariat pour le bien-être de l'enfant.

Une réunion de rentrée a lieu chaque année : elle permet de présenter l'équipe, d'expliquer le fonctionnement, le règlement intérieur ainsi que le projet pédagogique de la structure. Ainsi les parents peuvent intervenir directement et se rencontrer.

5.1 Offrir aux familles la possibilité de partager et coconstruire

C'est pouvoir échanger avec d'autres parents, c'est avoir la possibilité de vivre et de partager des événements avec son enfant dans son lieu d'accueil.

➤ A travers des ateliers enfants-parents

Tout au long de l'année, nous proposons des ateliers enfants-parents à différentes occasions : des ateliers simples favorisant le plaisir partagé (activités créatives, sensorielles ou motrices), ainsi que des ateliers en lien avec les journées à thème menées au sein de la crèche (fêtes saisonnières, semaine du goût, etc.).

Ces temps de rencontre ont pour objectif de renforcer le lien parent-enfant, de valoriser les compétences de chacun et de permettre aux familles de mieux comprendre le quotidien de leur enfant au sein de la structure. Ils constituent également des moments d'échange privilégiés entre les parents et l'équipe. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les valeurs portées par l'équipe : coéducation, bienveillance, disponibilité et création d'un climat de confiance favorisant l'épanouissement de tous.

Chaque membre de la famille est le bienvenu au sein de la crèche. Lors d'un temps défini, le parent a la possibilité de venir animer un univers (papi joue d'un instrument de musique, maman chante, mamie bricole, papa cuisine etc...). Il s'agira d'un temps préparé avec l'équipe de direction afin que le projet proposé soit en adéquation avec le développement du jeune enfant.

➤ À travers la participation aux différents événements

L'année est marquée par des fêtes et des manifestations :

- Semaine de la petite enfance, Carnaval, Chasse aux œufs, Journées à thèmes...
- Goûters et fêtes de fin d'année,
- Des sorties (bibliothèque, ludothèque, EHPAD)

Pour chaque événement, les parents pourront être conviés à venir partager ces différents moments.

➤ A travers des rencontres parents / professionnels

Soutenir la parentalité, faire une place aux familles, c'est aussi créer des temps de rencontre entre adultes pour discuter autour de thèmes qui peuvent interroger :

- Concernant le développement de l'enfant,
- Concernant la place en tant que parent,
- Concernant des thèmes d'actualité.

Pour cela, l'équipe peut mettre en place des réunions autour de thématiques choisies par les parents.

➤ Un règlement à l'écoute du quotidien

Mettre son enfant dans une collectivité, c'est se confronter à une réalité : l'enfant risque d'être régulièrement malade. Le rôle du professionnel de la petite enfance est d'être garant de la sécurité de tous les enfants accueillis. Il est demandé aux familles, en cas de suspicion de maladie, de consulter un médecin pour la sécurité de l'enfant mais également celle des enfants présents à la crèche.

Afin d'être au plus proche des besoins des familles, les jours d'absence de l'enfant dès la 1ère journée d'absence sont déduits sur présentation d'un certificat médical d'éviction.

Pour enrichir la prise en charge, de nombreux partenariats sont mis en place.

VI- Le partenariat, au service de l'éveil et du bien-être de l'enfant

Pour soutenir la démarche éducative de l'équipe, dans un objectif d'ouverture vers l'extérieur, de partage des compétences, les professionnelles développent d'année en année des partenariats avec différents organismes.

6.1 - Projet passerelle crèche - école

Dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial), la convention « Dispositif Passerelle » entre les écoles et les crèches, permet de rendre plus souple la visite des enfants des crèches dans leurs futures écoles.

En adéquation avec le projet éducatif des structures petite enfance, cette convention a pour objet d'organiser une action passerelle entre :

- Les 3 structures Petite Enfance :
 - Crèche Multi-Accueil les Grappillous,
 - Petite Crèche Bulle de Bébé
 - Micro-crèche Achon
- Et les 7 écoles :
 - Ecole C. DELTHIL Maternelle
 - Ecole SARLAC Maternelle
 - Groupe scolaire MONTEBELLO
 - Groupe scolaire L. GARDES
 - Groupe scolaire de MATHALY
 - Groupe scolaire F. BOUISSET
 - L'école Sainte Famille - Jeanne d'Arc

Le « Plan maternelle » de janvier 2023 dans le Bulletin officiel de l'Education Nationale insiste sur la nécessité de renforcer « la continuité » entre « les deux temps du développement de l'enfant », de 0 à 3 ans, puis de 3 à 6 ans. La circulaire maternelle 2023 appelle à la mobilisation de toute la chaîne éducative pour garantir l'excellence des professionnels.

Ces visites visent ainsi à :

- Aider les enfants à se préparer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école,
- Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire,
- Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants.

6.2- La médiathèque - ludothèque

Dans une démarche d'ouverture culturelle et de découverte, nous organisons régulièrement des sorties à la médiathèque et à la ludothèque, permettant aux enfants de s'initier au plaisir des livres et du jeu, tout en explorant de nouveaux espaces adaptés à leur âge. Deux sorties distinctes par mois sont ainsi proposées : l'une dédiée à une séance lecture à la médiathèque, l'autre consacrée au jeu libre et accompagnée à la ludothèque. Les livres et les jeux sont mis à disposition des enfants afin de répondre à plusieurs objectifs complémentaires.

La sortie à la médiathèque vise à familiariser l'enfant avec le livre dès son plus jeune âge, à l'ouvrir à la richesse des histoires et du langage, et à créer sur le territoire de Moissac un contexte cohérent autour d'un patrimoine de lectures communes partagé avec les familles.

La sortie à la ludothèque, quant à elle, valorise le jeu comme support essentiel du développement : expérimenter, manipuler, coopérer, imaginer, apprendre à respecter des règles simples et développer les compétences sociales dans un autre environnement que celui de la crèche.

Déscolariser le livre, en faire un compagnon « naturel » dès la petite enfance, un objet de plaisir pour l'enfant et de plaisir partagé en famille a un effet positif sur le développement de l'enfant.

6.3- Initiation à la relaxation à la crèche

Garantir le bien être global de l'enfant fait partie de notre volonté. Pour cela, une intervenante en relaxation, éveil corporel se déplace sur la structure et propose des séances adaptées à la petite enfance au sein de la structure.

Ces temps, organisés en petits groupes, sont construits de manière ludique et respectueuse du développement psychomoteur des enfants. À travers des postures simples, des jeux corporels, des exercices de respiration, des moments de relaxation et des histoires mimées, les enfants découvrent leur corps, apprennent à mieux connaître leurs sensations et développent leur capacité d'attention.

Les objectifs de ces séances sont multiples :

- Favoriser la détente et l'apaisement,
- Développer la conscience corporelle et la coordination,
- Soutenir la gestion des émotions,
- Encourager la confiance en soi et l'estime de soi,
- Proposer un temps de recentrage dans le respect du rythme de chacun.

L'équipe reste présente durant les séances afin d'assurer une continuité sécurisante pour les enfants et de pouvoir réinvestir certains outils (respiration, relaxation, postures simples) dans le quotidien de la crèche.

Cette intervention s'inscrit pleinement dans nos valeurs éducatives : bienveillance, respect du rythme individuel, accompagnement vers l'autonomie et prise en compte du bien-être physique et émotionnel de chaque enfant.

6.4 - L'EHPAD : des rencontres intergénérationnelles

Un autre axe du projet pédagogique est sur la rencontre intergénérationnelle. La richesse est sans limites du rapprochement entre les générations.

Il est nécessaire de sensibiliser les enfants au cycle de la vie avec le phénomène du vieillissement de la population notamment en leur donnant l'occasion de côtoyer des personnes âgées. L'intérêt de cette démarche réside essentiellement dans le contact entre les deux générations. Il repose sur

les notions de partages et d'échanges et peut se faire à travers différents projets et activités.

Favoriser l'échange intergénérationnel permet également l'émergence d'un lien social fort entre les générations. On assiste aujourd'hui à une augmentation exponentielle de l'espérance de vie, qui génère de fait un accroissement du nombre de générations amenées à vivre ensemble en même temps. Un tel projet est donc par essence un vecteur de transmission de savoirs : savoirs-faire et savoirs-être.

Ainsi, les personnes âgées se sentent considérées et valorisées en partageant leur expérience, leur vécu. De plus, elles sont stimulées socialement et de manière cognitive. L'objectif étant de rompre leur isolement social et de lutter contre leur solitude.

Les deux générations peuvent alors :

- Partager des moments de détente et de convivialité agréables et enrichissants,
- Découvrir d'autres personnes, d'autres lieux, et développer de nouvelles relations,
- S'ouvrir vers l'extérieur.

Créer un projet intergénérationnel ne signifie pas simplement mettre en présence les enfants et les personnes âgées. Le cœur du projet est de favoriser l'émergence d'un lien entre les participants. L'équipe, le personnel encadrant des crèches et les animateurs des EHPAD, mettent en place les supports et le cadre adaptés pour y parvenir.

Chaque rencontre s'appuie sur une activité réalisable par les enfants et les résidents de l'EHPAD et présentant un intérêt pour les deux parties.

D'un côté, les enfants doivent pouvoir participer à l'activité, d'autre part l'activité proposée ne doit pas faire naître chez les personnes âgées un sentiment d'infantilisation. Du côté des personnes âgées, toutes les activités proposées concourent au maintien de l'autonomie et de la socialisation quelle que soit la dépendance du résident. Ce projet s'inscrit dans la durée. Quels que soient les projets menés, il faut qu'il y ait une continuité dans le temps et une récurrence des rencontres organisées.

Pour ce faire, les premiers échanges sont simples, autour d'une chanson ou d'un conte. L'idée étant de faire connaissance et d'appréhender le cadre (les locaux, le personnel, etc). Progressivement, ils évoluent pour introduire de véritables activités sensorielles et manuelles (peinture, jardinage, cuisine, jeux de ballons, etc.).

Toutefois, pour mener à bien ce projet et que chacun des participants se sente à l'aise avec le concept, certaines règles sont posées :

- Chacun doit être libre de participer ou non aux activités intergénérationnelles. L'équipe demande toujours aux enfants leur avis (même s'ils sont toujours très enthousiastes !) ainsi qu'aux résidents. Il est primordial qu'aucune obligation ne se fasse sentir de part et d'autre.
- Les activités se déroulent dans des espaces définis dans l'EHPAD ou dans la crèche. Cela permet à chacun d'évoluer librement ensemble mais aussi de pouvoir s'isoler du groupe si un besoin d'intimité se fait ressentir.
- Les projets intergénérationnels sont l'affaire de chacun : des enfants, des retraités, des professionnels d'encadrement, mais aussi des parents, qui participent par leur consentement et présence active pour ceux qui peuvent.

6.5 - Le service PEH (Prévention Education Handicap)

Dans un contexte où les difficultés socio-économiques des familles s'accroissent et où la politique nationale, en faveur des personnes en situation de handicap, vise à leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté, la municipalité de Moissac agit pour permettre à tout enfant en situation de handicap et/ou en difficulté et à leur famille d'être accompagnés.

Situé au Centre Communal d'Action Sociale, le service PEH regroupe divers professionnels spécialisés (éducateurs spécialisés, accompagnant éducatif et social, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale etc...) qui œuvrent au quotidien pour garantir le bien-être et l'épanouissement de l'ensemble des enfants de la commune en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs institutionnels internes et externes intervenants auprès des enfants et des jeunes du territoire. Le service offre un espace d'aide et d'accompagnement

➤ Pour les enfants en situation de handicap :

La municipalité, en partenariat avec la CAF du Tarn et Garonne, met en place un projet d'inclusion pour que les enfants en situation de handicap ou présentant des maladies chroniques puissent bénéficier, en toute sécurité, d'un accueil adapté à leur situation dans les centres de loisirs, les accueils périscolaires et les accueils petite-enfance de la commune.

En parallèle, les familles peuvent être écoutées, accompagnées et soutenues par des professionnels spécialisés :

- Échanges et écoute autour des difficultés rencontrées,
- Aide à la constitution du dossier MDPH,
- Recherche de professionnels ou de services spécialisés,
- Mise en lien des différents partenaires autour de la famille (école, loisirs, services de soins, services sociaux et éducatifs etc...).

➤ Pour les enfants en difficulté :

La municipalité accompagne les enfants qui présentent des difficultés ou des signes de fragilité dans un souci de prévention et de protection.

Les équipes des structures d'accueil municipales bénéficient de formations, de sensibilisations et d'outils spécifiques. Les familles sont informées lorsque des difficultés sont repérées. Les professionnels du service PEH peuvent organiser une rencontre avec la famille afin d'échanger sur la situation de leur enfant dans le but d'apporter les meilleures réponses possibles.

Les familles peuvent solliciter directement le service PEH lorsqu'elles sont en demande d'aide et/ou en recherche d'informations et de soutien dans leurs démarches liées aux besoins de leur enfant.

Les actions du service sont labellisées par le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement aux Parents (REAAP) de la CAF du Tarn et Garonne.

6.6 - Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)

Le LAEP est un lieu de rencontre, d'écoute, d'échanges, de détente et de parole.

Il permet l'accueil de l'enfant de 0 à 6 ans et de son parent (ou grand parent).

Les familles sont reçues par deux accueillantes formées à l'écoute. Chacun peut trouver sa place dans ce lieu de lien social, paisible, plaisant, sécurisé et spécialement aménagé. C'est l'occasion d'aborder les notions de liens, de relation et de séparation symbolique en aidant l'enfant à acquérir son autonomie en toute sécurité en présence de son parent.

Pour les parents c'est la possibilité de partager les expériences, évoquer d'éventuelles difficultés rencontrées avec leur enfant, échanger avec d'autres parents et ainsi trouver leurs propres solutions.

Le projet de ce lieu s'inscrit dans les actions menées dans le Réseau Parentalité 82.

6.7 - La PMI (Protection Maternelle Infantile)

Le médecin de PMI reste le référent en matière de santé, d'hygiène et de sécurité. L'équipe se tourne vers ce service lors de certaines difficultés ou questions auxquelles elle ne parvient pas à répondre.

La Pmi de secteur sollicite également le service pour trouver un accueil aux enfants de familles en difficultés, suspicion de troubles. Le service petite enfance est un relais important pour soutenir les urgences.

6.8 - La CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Dans le cadre de la contractualisation financière avec la CAF, le service petite enfance doit respecter les conditions de la Prestation de Service Unique (PSU).

La CAF contrôle le bon respect de la mise en place de la PSU, du règlement intérieur et de la tarification. Elle peut également répondre aux questions lors de dossiers complexes et aider aux calculs des tarifs. Elle met à disposition le service CDAP qui permet d'avoir accès aux ressources des parents pour le calcul du tarif horaire de chaque famille. Avec son action envers les parents « Mon enfant.fr » elle contribue à l'identification des structures pour les familles.

6.9 - Le RPEII (Relais Petite Enfance Itinérant Intercommunal)

Le service petite enfance travaille en collaboration pour faire du lien. Les crèches ne sont pas en concurrence avec les assistants maternels mais ont la volonté de travailler ensemble pour trouver l'accueil qui conviendra le mieux aux familles qui se tournent vers nos services.

C'est grâce à cette bonne coordination et communication avec les différents corps de métiers que l'équipe peut exercer dans de bonnes conditions et faire un travail de qualité auprès et pour les enfants.



DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

I- Au sein des structures



1.1- Optimiser la gestion des déchets

Le tri et la réduction des déchets sont l'affaire de tous, petits et grands !

➤ Le tri

Le tri sélectif est en place sur la structure. Notamment chez les plus grands, à la fin du repas, les enfants participent activement au tri en séparant les déchets : le plastique est déposé d'un côté et les restes alimentaires de l'autre. Ce temps éducatif permet de les responsabiliser, de les rendre acteurs de leur quotidien et de les initier, de manière concrète et adaptée à leur âge, aux notions de recyclage et de protection de l'environnement.

➤ Le recyclage

Le recyclage des matériaux pour les activités éducatives s'est généralisé dans les crèches. Ces matériaux et objets en carton, plastique, aluminium, inox, tissu permettent de multiples découvertes sensorielles, de créer de nouveaux jeux, de décorer les espaces de vie...

1.2 Renforcer le nettoyage alternatif

Les établissements petite enfance ont remplacé les produits d'entretien issus de la chimie par des procédés de nettoyage plus naturels (utilisation de produits labellisés, nettoyage vapeur...)

1.3 Lutter contre les perturbateurs endocriniens

Agir sur notre environnement, c'est agir sur notre santé et celle de nos enfants. La petite enfance s'engage dans l'amélioration de cet environnement en modifiant sa politique d'achat et d'équipement. La crèche remplace au fur et à mesure la vaisselle en matières plastiques (polycarbonate, mélamine) par des matériaux sans perturbateurs endocriniens (inox par exemple).

1.4 Eveiller à la nature et à l'environnement

Tous les établissements d'accueil de jeunes enfants ont accès à un espace extérieur dédié, avec un îlot de verdure plus ou moins développé. Des ateliers jardinage peuvent être menés en collaboration avec le service des Espaces Verts de la Mairie de Moissac.



II- Engagements de la Mairie

2.1 - Plan de réduction de ses consommations en énergie, papier...

Les services basés sur des procédures administratives sont de gros consommateurs de papier. Des efforts ont été engagés auprès des professionnels pour réduire les impressions, privilégier le recto-verso, utiliser les anciens documents pour le brouillon... Le dossier papier tend à se réduire au strict minimum, la numérisation des relations avec les familles constitue un atout pour faciliter et fluidifier les démarches.

La petite enfance s'est pleinement investie dans cette modernisation de la relation usager en recourant quasi exclusivement aux échanges de courriers par mail avec les familles ainsi qu'au travers de diverses démarches en ligne destinées à faciliter le lien entre les professionnels et les familles.

En se connectant sur le site de la Ville de Moissac, les usagers peuvent avoir accès à plusieurs services en ligne :

→ « guichet unique au pôle EJPE » et mail petiteenfance@moissac.fr .

2.2 - Réduire la consommation énergétique

Les bâtiments abritant les crèches sont des consommateurs significatifs d'énergies et de fluides nécessaires à leur fonctionnement : eau, électricité, chauffage.

La collectivité a engagé des travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux.

Le remplacement des éclairages à néons par des éclairages LED avec des variateurs dans les pièces de vie ou à détection dans les zones de passage a été initié, certaines crèches étant déjà entièrement équipées et d'autres partiellement.



AR Prefecture

082-218201127-20260428-CM20260428_46-DE
Reçu le 04/05/2026

PROJET SOCIAL

MULTI-ACCUEIL GRAPPILLOUS

SERVICE PETITE ENFANCE DE MOISSAC

*Une crèche ouverte aux familles et à
la vie du territoire*



Contexte démographique et social

Population générale :

La commune de Moissac compte environ 13 652 habitants selon les dernières données du recensement INSEE 2022. La croissance démographique est portée par un solde migratoire légèrement positif (augmentation moyenne d'environ +1,3 % par an entre 2016 et 2022).

Chez les jeunes enfants (0-5 ans), les classes d'âge se répartissent comme suit :

0-2 ans : ~3,3 % de la population.

3-5 ans : ~3,9 % de la population.

Naissances :

- Après un niveau relativement stable autour de ~150 naissances par an jusqu'en 2021, il y a eu une baisse observée en 2023 et 2024.
- Cette diminution récente s'aligne avec les tendances générales observées en France (baisse de natalité), mais à une échelle locale. (INSEE données population/naissances)

Familles et conditions socio-économiques :

- Moissac présente une diversité de structures familiales, avec des couples avec enfants mais aussi des familles monoparentales.
- Le revenu médian moyen est relativement bas, et une part significative de la population se situe sous le seuil de pauvreté.
- Près de 20 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, ce qui peut influencer les conditions socio-économiques des familles.

Structure familiale liée à l'enfance :

Familles avec enfants

- Environ 40 % des familles à Moissac ont au moins un enfant.
- Répartition des familles (d'après données 2022) :

Familles sans enfant : ~51 %.

Familles avec 1 enfant : ~21 %.

Familles avec 2 enfants : ~16 %.

Familles avec 3 enfants : ~9 %.

Familles avec 4 enfants ou plus : ~3 %.



Familles monoparentales

- ~15,6 % des familles sont monoparentales, un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale.

Évolution démographique globale de la population

Croissance récente

Entre les recensements 2016 et 2022, la population communale a augmenté en moyenne de +1,3 % par an ; c'est une croissance plus rapide que dans les communes voisines du Tarn-et-Garonne.

Cette croissance est surtout tirée par un solde migratoire positif (arrivées de nouveaux habitants) plutôt que par un solde naturel (naissances – décès).

Tendance sur le long terme

Sur plusieurs décennies, Moissac est passée de environ 12 365 habitants en 2011 à 13 652 habitants en 2022, soit une augmentation d'environ 10 % en 11 ans.

Diagnostic des besoins d'accueil

Aujourd'hui à MOISSAC :

- Crèche multi-accueil Les Grappillous : 35 places.
- Petite crèche "Bulle de Bébé" : 20 places.
- Micro-crèche "Achon" : 12 places.
- Des assistantes maternelles pour l'accueil individuel
- Le site : Monenfant.fr
- Un Lieu d'Accueil Enfants Parents : LAEP



Les autres organismes, faisant partie du réseau partenarial des trois crèches municipales

- La médiathèque
- Le Service PEH
- Le CHRS « Espace et Vie »
- La PMI
- Le Pôle social de Moissac,
- Les établissements scolaires
- Le centre culturel, L'EHPAD
- Le CAMPS (centre d'action médico-sociale précoce),
- L'aide sociale à l'enfance...



Contraintes sociales et familiales :

- Un niveau de vie médian plutôt faible et un taux de pauvreté élevé renforcent le besoin d'un accueil accessible et adapté aux familles modestes.
- La mixité familiale (familles avec un à plusieurs enfants, familles monoparentales) signifie que les modes d'accueil doivent être flexibles, inclusifs et adaptés à des situations diverses.

Objectif général

Offrir un accueil collectif, éducatif et adapté aux enfants de 2 mois à 4 ans, tout en accompagnant les familles dans leur parentalité et leur insertion sociale et professionnelle.

Objectifs opérationnels

- Répondre à une demande renouvelée d'accueil
- Favoriser l'intégration sociale des enfants et des familles grâce à des temps éducatifs, des activités collectives et des relations intergénérationnelles.
- Accompagner les familles par un soutien personnalisé et des échanges autour de la parentalité.
- Faciliter l'accès à l'emploi pour les parents par des horaires aménagés (matinées, après-midi, amplitude quotidienne étendue).
- S'inscrire dans une politique territoriale locale de soutien aux familles, en coordination avec le Relais Petite Enfance Intercommunal et le Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Indicateur d'évaluation sociale

- Taux de remplissage des places offertes (cible : ≥ 90 % annuel).
- Satisfaction des familles (échanges annuels).
- Participation aux activités d'éveil et de soutien à la parentalité.
- Impact sur l'emploi des parents (mesure d'accès à l'emploi des parents bénéficiaires).

Inscription du projet dans la convention territoriale globale (CTG)

La capacité d'accueil de 35 places de la crèche Les Grappillous répond directement aux axes prioritaires définis dans la CTG, notamment en matière de :

- développement de l'offre d'accueil du jeune enfant,
- amélioration de la mixité sociale dans les structures collectives,
- accompagnement des familles en situation de fragilité,
- articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

Ainsi, le projet social de la crèche contribue concrètement à la mise en œuvre opérationnelle des engagements de la CTG, en garantissant un service de proximité structurant pour le territoire et en participant à la dynamique partenariale locale (CAF, collectivité, services sociaux, acteurs éducatifs).



AR Prefecture

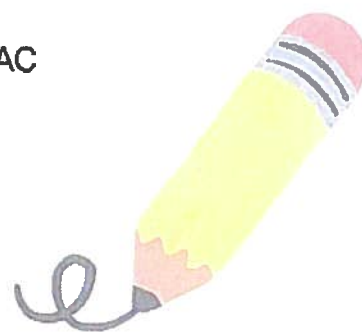
082-218201127-20260428-CM20260428_46-DE
Reçu le 04/05/2026



PROJET D'EVALUATION

MULTI-ACCUEIL GRAPPILLOUS

SERVICE PETITE ENFANCE DE MOISSAC



*La qualité d'accueil au sein du Multi
accueil Les Grappillous*





Présentation de la crèche

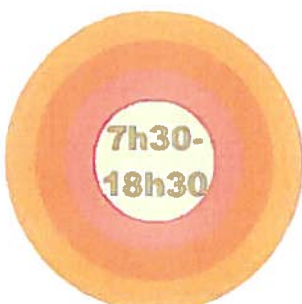
Gestionnaire
Mairie de Moissac

Multi accueil Les Grappillous
*Rue d'Astorga
82200 Moissac*

Nombre de places :
35 places

Nombre d'agents :
14 agents

La structure répond aux besoins du territoire en proposant un accueil régulier et occasionnel.



**7h30-
18h30**



Modalités actuelles :

L'accueil individualisé constitue un point fort de la structure. Avant même la période d'adaptation, une place est réservée à chaque enfant (casier nominatif, lit attitré), favorisant un sentiment d'appartenance et de sécurité. Le livret d'adaptation a été repensé en 2025 afin de devenir un support clair, attractif et facilitateur d'échanges. Un professionnel référent est nommé avant chaque arrivée afin d'accueillir l'enfant et sa famille.

Un livret d'accueil a été réalisé en 2025 à destination des familles.

Chaque accueil est tenu à la confidentialité, avec un parent à la fois dans la section, afin que les professionnels soit entièrement disponible.

Les repas chez les bébés sont proposés de manière échelonnée entre 11h et 14h30 afin de mieux respecter les rythmes individuels. L'impact de cette organisation est évalué à partir de l'observation de la fatigue et de l'appétit.

Les temps de sieste sont adaptés aux besoins individuels et non imposés collectivement et plusieurs types d'endormissement sont proposer (lit, bercement, portage, bras ...).

Concernant le jeu, l'enfant peut observer avant de participer. Il est libre d'entrer et de sortir d'une activité. Des temps de jeu libre sont proposés quotidiennement. Les sollicitations sont adaptées à son niveau d'éveil et de disponibilité.

Axes d'améliorations :

- Accompagner de plus en plus les familles à effectuer les transmissions au sol, à hauteur d'enfant, pour faciliter la séparation et permettre à l'enfant d'entrer plus facilement dans le jeu.
- Offrir un temps d'échange individualisé afin de recueillir le ressenti des familles concernant l'accueil de leur enfant.

Environnement et aménagement des espaces

Modalités actuelles :

L'aménagement proposé est adapté à leurs âges et favorisent la sécurité ainsi que l'autonomie.

Chaque espace est aménagé de manière à proposer plusieurs catégories de jeux simultanément (construction, jeux symboliques, sensoriels, motricité, lecture, jeux calmes).

De plus, nous disposons d'une petite salle dans chaque section pour favoriser le décroisement et permettre des activités en petits groupes ou plus calmes.

Des coins cocooning sont aménagés afin de permettre le retour au calme.

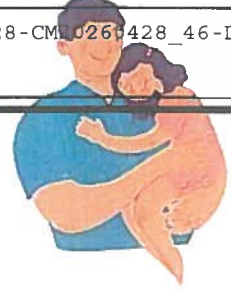
Un système d'étiquetage ou de code couleur garantit la diversité quotidienne des propositions (jeux de construction, jeux symboliques, activités sensorielles).

Un protocole de nettoyage et de désinfection est appliqué rigoureusement : vérification régulière de l'état des jouets, lavage quotidien des objets portés à la bouche et entretien régulier des textiles (coussins, tapis)

Axes d'améliorations :

- Investir dans de nouveaux équipements extérieurs adaptés aux différentes tranches d'âge.
- Réduire progressivement les matériaux plastiques au profit d'éléments durables.





Partenariat avec les familles

Modalités actuelles :

Des transmissions quotidiennes sont assurées lors des temps d'accueil du matin et du départ le soir. Ces temps individualisés favorisent la continuité éducative entre la famille et la crèche et renforcent la relation de confiance.

Des réunions annuelles de rentrée sont organisées afin de présenter le projet pédagogique, l'équipe et les orientations de l'année. Lorsqu'un nouveau projet est mis en place, une réunion d'information spécifique peut également être proposée afin d'associer les familles à la dynamique de la crèche.

Des temps festifs au moins une fois par mois, en lien avec le calendrier annuel (carnaval, fêtes de fin d'année, journées à thème, semaine du goût, fête de la musique, etc.). Ces moments conviviaux favorisent la participation des familles, renforcent le lien social et valorisent le travail réalisé avec les enfants.

Enfin, la communication est soutenue par des affichages réguliers dans le hall d'accueil et sur les portes des unités, ainsi que par des supports numériques (courriels). Ces outils permettent de diffuser les informations importantes, les projets en cours, les dates d'événements et les actualités de la structure, garantissant ainsi une information claire et accessible à tous.

Axes d'améliorations :

- Formaliser un livret pédagogique remis aux familles

Travail d'équipe et dynamique institutionnelle

Modalités actuelles :

Le projet d'établissement a été actualisé en février 2026. Chaque projet pédagogique, ainsi que chaque événement organisé au sein de la crèche, fait l'objet d'une rédaction détaillée afin que chaque membre de l'équipe en ait pleinement connaissance et puisse s'y référer.

En début d'année, un calendrier prévisionnel des réunions d'équipe mensuelles obligatoire est établies.

Des temps d'analyse de pratiques trimestriels, animés par un intervenant extérieur, sont également mis en place.

Afin de renforcer la communication interne, plusieurs outils ont été instaurés :

- un cahier d'équipe permettant le suivi des informations générales,
- une feuille de transmission des enfants assurant la continuité entre les professionnels,
- des réunions "flash" pour traiter rapidement des points organisationnels ou urgents.

Axes d'améliorations :

- Plan de formation pluriannuel afin de garantir au moins une formation par professionnel.
- Mettre en place un outil afin de les accompagner au mieux dans leurs objectifs annuels
- Développer davantage de journée pédagogique par an



Projet éducatif et amélioration continue

Modalités actuelles :

Depuis cette année, de nouvelles actions ont été mises en place afin d'enrichir davantage nos propositions pédagogiques.

Chez les plus grands, le projet self occupe une place centrale : il encourage le développement de la confiance en soi, la prise d'initiatives et la responsabilisation au quotidien. L'atelier pâtisserie a également été renforcé, offrant aux enfants des temps réguliers de découverte, de manipulation et de coopération.

Par ailleurs, nous avons développé davantage de journées à thème afin de diversifier les propositions de jeux et d'activités, stimuler l'imaginaire et favoriser la découverte de nouveaux univers.

Ces évolutions témoignent de la volonté constante de l'équipe d'adapter nos pratiques aux besoins des enfants et de proposer un cadre toujours plus stimulant, sécurisant et enrichissant.

Axes d'améliorations :

- Développer davantage la communication gestuelle associée à la parole.
- Développer un outil commun d'observation écrite
- Renforcer l'accompagnement des professionnels à l'aménagement de l'espace

Sécurité, santé et bientraitance

Modalités actuelles :

Une attention particulière est portée à la qualité des interactions : langage positif, valorisation des réussites, accompagnement des émotions et gestion constructive des conflits. Les professionnels veillent à adopter une posture réflexive, questionnant régulièrement leurs pratiques lors de temps d'échanges en équipe.

La santé des enfants est également protégée par des pratiques strictes : suivi des vaccinations, respect des protocoles sanitaires, gestion sécurisée des médicaments et hygiène des repas. Des Projets d'Accueil Individualisé peuvent être mis en place si besoin. Une référente santé est présente chaque semaine.

Axes d'améliorations :

- Développer des actions de prévention (hygiène bucco-dentaire, alimentation équilibrée).
- Sensibiliser l'équipe au repérage des signes de mal-être ou de maltraitance.
- Appliquer les protocoles sanitaires mis à jour en 2026 (fièvre, éviction, maladies contagieuses).
- Renforcer l'organisation et la régularité des exercices d'évacuation et de confinement.

AR Prefecture

082-218201127-20260428-CM20260428_46-DE
Reçu le 04/05/2026

Le présent projet des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants, ~~crèches municipales du Service~~
Petite enfance de Moissac a été approuvé par la délibération N° du Conseil Municipal dans sa
séance du/....../2026

Le Maire



Romain LOPEZ

Charte d'accueil du jeune enfant – Charte de la laïcité





ANNEXE 2

Le doudou

Quoi ?

- Le doudou est un nid sensoriel (odeur toucher) chargé d'émotions.

En psychologie on parle d'objet transitionnel : Un objet transitionnel est un objet utilisé par un enfant à partir de l'âge de 4 mois pour représenter une présence rassurante (comme celle de la mère). C'est un objet donné à un certain moment par la mère à son enfant et qui représente un substitut de celle-ci : grâce à cet objet, la mère, même absente, est encore symboliquement présente pour l'enfant.

Pourquoi ?

- Pour se rassurer.
- Pour se sentir moins seul quand maman ou papa s'en va le matin.

Qui fait ?

- C'est l'enfant qui est censé choisir son doudou, certains enfants peuvent ne pas avoir de doudou et en adopter un plus tard. Un tout petit bébé n'est pas en mesure de choisir tout seul mais ne devient pas doudou n'importe quelle peluche ! Un objet sera investi en doudou s'il s'installe dans l'histoire de l'enfant.
- L'équipe n'impose pas un doudou ou une sucette. Si l'enfant n'a pas de doudou ni de sucette, l'équipe n'a pas à en demander aux parents sauf si la situation devient difficile et qu'il nous semble que l'enfant en éprouve le besoin, dans ce cas l'équipe pourra en discuter avec les parents. Le doudou est abordé lors de l'adaptation, les référentes parlent de l'importance que peut revêtir cet objet.

Pour qui ?

- Pour tous les enfants qui en éprouvent le besoin.
- Certains enfants ne pourront rien faire sans, d'autres n'en auront jamais ; le professionnel apprend au fil du temps à s'organiser. L'enfant aura tout le temps de s'en séparer, à son rythme. L'enfant de moins de 3 ans est fragile, il est important de lui laisser prendre son temps.

Où ?

- Les doudous restent à disposition des enfants. Le doudou est un objet qui est là, présent, visible, à portée de main.
- Et dehors alors on fait comment ? Comme pour une activité dirigée, nous encourageons l'enfant à poser doudou avant de sortir pour qu'il ait les mains libres pour jouer. Si c'est trop difficile l'enfant peut prendre doudou et les professionnelles accompagnent l'enfant. Il faut aussi accepter que l'enfant puisse aussi passer du temps à ne rien faire dehors, à rêvasser ou se poser sur un tapis et qu'il ait envie de doudou pour le faire (surtout les beaux jours où on passe beaucoup de temps dehors) !

Quand ?

Quand l'enfant en éprouve le besoin sans toutefois se précipiter dessus et privilégier d'abord la verbalisation, l'accompagnement de l'enfant par l'adulte afin que l'enfant puisse trouver du réconfort chez l'adulte et pas systématiquement et uniquement via le doudou.

Comment ?

- Le doudou est à disposition, on encourage l'enfant à le poser lors des activités dirigées, du repas, des sorties.
- Afin d'éviter des frustrations et des repas accompagnés de doudous, on peut proposer un temps de calme sur le tapis avec câlin réparateur qui peut être une solution. En fin de matinée, les enfants fatigués commencent à avoir faim et cette transition est parfois particulièrement difficile.
- Ne pas décider à la place de l'enfant s'il a besoin de son doudou ou non, être à l'écoute du besoin de chaque enfant, être attentif et distinguer besoin et envie !

ANNEXE 3

Le Projet self

AR Prefecture

082-218201127-20260428-CM20260428_46-DE
Reçu le 04/05/2026



I- Constat

Le temps du repas est un moment de repère essentiel dans la journée de l'enfant. Il constitue un temps sensible, riche en apprentissages, qui peut favoriser l'autonomie, la découverte alimentaire, la socialisation et la responsabilisation lorsqu'il est pensé comme un moment éducatif et participatif.

II- Objectifs

- Favoriser l'autonomie et la confiance en soi

L'un des principaux atouts du self-service est qu'il encourage l'autonomie des enfants. En leur permettant de choisir leurs aliments et de gérer eux-mêmes leur portion, ils apprennent à écouter leurs sensations de faim. Ce processus renforce également leur motricité fine, lorsqu'ils manipulent des couverts ou des ustensiles adaptés à leur âge.

En prenant eux-mêmes leurs décisions, les enfants gagnent aussi en confiance en eux. Ils se sentent valorisés et fiers de pouvoir accomplir une tâche habituellement réservée aux adultes. Cet apprentissage progressif les prépare à devenir plus indépendants dans d'autres aspects de leur quotidien.

- Stimuler la découverte et la curiosité alimentaire

Le self-service permet également d'éveiller la curiosité des enfants face à la diversité des aliments. Lorsqu'ils ont la possibilité de voir, toucher et sentir différents plats, ils sont plus favorables à goûter de nouvelles saveurs.

- Développer la socialisation et le partage

Le repas en self-service est aussi un excellent moyen de renforcer les interactions sociales. En partageant ce moment avec d'autres enfants, ils apprennent à : attendre leur tour, respecter les choix des autres et même aider un enfant en difficulté. Ces gestes simples participent au développement de la bienveillance et de l'entraide.

- Encourager la responsabilité et la prise de décision

Permettre aux enfants de gérer eux-mêmes leur repas leur apprend également à prendre des décisions. En choisissant la quantité et la composition de leur assiette, ils commencent à comprendre l'importance de la modération et du gaspillage alimentaire.

III- Public visé

Les enfants de la section des Chasselous

IV- Actions mises en œuvre

Après avoir lavé leurs mains et mis leur bavoir, un à un les enfants commencent par prendre leur plateau, et se servir eux-mêmes.

Il commence par se servir l'entrée suivi de la protéine. Ensuite ils se servent l'accompagnement puis le fromage, le dessert et le pain. Ils finissent ensuite par prendre leur couvert ainsi que leur verre.

Une professionnelle est présente en début proche du buffet pour présenter les plats du jour et appeler un à un les enfants à se servir. Une grande majorité des enfants se servent seuls, mais l'adulte est là pour inviter les enfants à nommer les aliments, inciter à goûter ou bien les aider si ils en expriment le besoin. L'adulte leur précise également qu'il leur est possible de se resservir et qu'il est important de se servir en fonction de son appétit.

Une seconde professionnelle reste disponible à la fin du buffet pour les accompagner a servir l'eau et autres besoin.

En portant leur plateau, les enfants choisissent une place et s'asseyent à table. Tout au long du repas, ils peuvent venir se resservir avec leur plateau à la desserte. Pour des raisons écologiques, les bacs et la vaisselle des enfants sont en inox.

Une troisième professionnelle reste disponible à table pour les accompagner tout au long du repas.

A la fin du repas, les enfants ramènent leur plateau. Ils trient les déchets grâce à des bacs mis à disposition et déposent leurs vaisselles dans un bac identifié à cet effet.

Des gants de toilettes et un miroir sont à disposition pour se laver le visage et les mains. Ils retirent leur bavoir et mettent le gant et le bavoir dans un panier à disposition.

V- Positionnement professionnel

La posture de l'adulte est centrale : il accompagne sans faire à la place. Il observe, verbalise, valorise les initiatives et intervient seulement lorsque l'enfant en manifeste le besoin.

Le self-service implique d'accepter l'expérimentation : l'enfant peut ne pas prendre tous les aliments au premier passage, puis décider de se resservir après observation des autres. Cette liberté fait partie de l'apprentissage.

De même, si un plateau tombe, l'enjeu n'est pas d'éviter l'erreur mais d'accompagner la situation avec calme et bienveillance : rassurer, aider à comprendre ce qui s'est passé et proposer des pistes pour la prochaine fois.

L'adulte adopte ainsi une position de repère sécurisant, semblable à un phare : présent, disponible, permettant à l'enfant d'oser agir seul tout en sachant qu'il peut solliciter de l'aide à tout moment.

VI- Moyens

Humains : 3 professionnelles accompagnantes

Matériel :

- Table buffet adaptée pour les bacs alimentaires
- Vaisselle en inox (démarche écologique)
- Bacs de tri
- Gants de toilette, miroir,

Conclusion

Le self-service transforme le repas en véritable temps d'apprentissage : l'enfant devient acteur, fait ses choix, développe ses compétences et sa confiance, tout en étant accompagné avec bienveillance par l'adulte.

ANNEXE 4**Le sommeil en collectivité****Les phases de sommeil**

- La phase d'endormissement
- Le sommeil lent léger
- Le sommeil lent profond
- Le sommeil paradoxal
- La phase de latence

**Le temps de la sieste en collectivité**

La priorité de l'équipe est d'accueillir chaque enfant dans la souplesse et le respect de son rythme, de sa personnalité et de ses besoins, afin de favoriser son épanouissement affectif et cognitif. Nous accompagnons au mieux chaque enfant pour que le temps de sieste soit un moment apaisant et sécurisant. Nous ne réveillons jamais un enfant : le réveil reste naturel.

Pour garantir une organisation adaptée en collectivité, nous disposons de locaux et de couchages appropriés : 5 chambres pour les bébés et 3 chambres pour les plus grands. Chaque enfant bénéficie de son propre lit, attribué de façon régulière et personnalisé, afin de favoriser ses repères et d'assurer une bonne hygiène du linge. Les bébés dorment dans des lits à barreaux conformes aux normes de sécurité, vêtus d'une gigoteuse. Les plus grands disposent de petits lits bas personnalisés avec une couverture, favorisant leur autonomie et les préparant progressivement à la sieste à l'école et au grand lit à la maison.

Il est important de garder à l'esprit qu'une sieste en collectivité (5 à 6 lits par chambre) peut être différente de celle à la maison, en raison de l'environnement partagé. Nous veillons donc à créer une atmosphère calme et rassurante. Les chambres sont aménagées avec une décoration douce, propice au repos. Les volets sont fermés pour instaurer une pénombre apaisante, tout en maintenant une légère luminosité pour des raisons de sécurité, afin de permettre une surveillance constante des enfants.

La surveillance est renforcée par l'utilisation de babyphones et par le passage obligatoire d'une professionnelle toutes les 10 minutes dans chaque chambre, garantissant une vigilance continue.

Chaque enfant possède son propre rituel d'endormissement. Dans la mesure du possible, nous privilégions une prise en charge individualisée. Un professionnel peut rester auprès de l'enfant si celui-ci a besoin d'une présence pour s'endormir. Les rituels (doudou, tétine, musique douce, lecture...) sont respectés et proposés selon les besoins. Pour les nouveaux enfants, il peut être suggéré aux parents d'apporter un tissu ou un vêtement imprégné de leur odeur afin de faciliter l'adaptation.

Pour les plus grands, un environnement calme est instauré après le repas : un petit groupe est installé dans un coin lecture, dans une ambiance tamisée avec une musique douce, pendant que les autres enfants sont préparés progressivement au coucher.

Pour certains bébés, l'utilisation ponctuelle d'un coussin ergonomique en demi-lune (placé au niveau

de la tête) peut être rassurante et permettre de maintenir un contact avec l'environnement proche.

Il arrive parfois qu'un bébé s'endorme spontanément au milieu des autres, sur un tapis ou dans un transat. Lorsque cela se produit, l'équipe respecte ce besoin immédiat de sommeil et évite de le déplacer afin de ne pas interrompre un cycle court.

Enfin, un enfant qui n'a jamais dormi en dehors du cadre familial peut rencontrer des difficultés à faire la sieste en collectivité. Il est alors essentiel de travailler en partenariat avec les parents pour comprendre les besoins de sommeil de l'enfant et, si nécessaire, adapter la fréquence ou les horaires d'accueil. La qualité du sommeil influence directement la qualité des temps d'éveil, tant pour l'enfant que pour sa famille.

A savoir :

Le sommeil et ses bienfaits :



- Est indispensable au développement cérébral de l'enfant ;
- Régule la production de plusieurs hormones : hormone de croissance, mais aussi cortisol, insuline, hormones de l'appétit.
- Améliore la concentration, consolide les informations mémorisées pendant l'éveil et favorise l'apprentissage récent. Une personne qui s'endort sur une tâche tout juste apprise, améliore sa mémorisation de 30 % ;
- Diminue le risque d'hypertension artérielle, de diabète de type 2 à l'âge adulte ;
- Est associée à une meilleure réponse immunitaire avec des conséquences probables sur la susceptibilité aux infections.

La sieste en fonction de son âge

- **Entre 3 et 6 mois**, grâce aux donneurs de temps (*horaires repas, coucher...*), s'établit un rythme de sommeil avec, vers 6 mois, trois siestes (*matin, début d'après-midi et fin d'après-midi*).
- **Entre 9 et 12 mois** l'enfant passe à deux siestes par jour (*fin de matinée et début d'après-midi*). C'est une période où le rythme de sommeil peut être perturbé par l'angoisse de séparation.
- **Entre 15 et 18 mois** (*âge d'acquisition de la marche*), l'enfant ne fera qu'une sieste par jour, en début d'après-midi. Cette sieste cessera vers l'âge de quatre ans.
- Les cycles de sommeil sont de **50 minutes de 0 à 3 mois**, de **70 minutes de 6 mois à 2 ans** et de **90 à 120 minutes à partir de 3 ans**.

Les causes aux troubles du sommeil

- Des infections ORL
- Un non-respect du rythme naturel de l'enfant ou une irrégularité des horaires
- Un endroit inconfortable, un changement de lieu ou le non-respect des rituels du coucher
- Des difficultés familiales ou scolaires
- Des problèmes dans la relation affective entre l'enfant et ses parents

Ainsi, à travers une organisation réfléchie, un accompagnement individualisé et une attention constante portée au bien-être et à la sécurité, nous veillons à faire de la sieste un temps serein, respectueux du rythme et des besoins propres à chaque enfant.

Les causes aux troubles du sommeil

- Des infections ORL
- Un non-respect du rythme naturel de l'enfant ou une irrégularité des horaires
- Un endroit inconfortable, un changement de lieu ou le non-respect des rituels du coucher
- Des difficultés familiales ou scolaires
- Des problèmes dans la relation affective entre l'enfant et ses parents

Ainsi, à travers une organisation réfléchie, un accompagnement individualisé et une attention constante portée au bien-être et à la sécurité, nous veillons à faire de la sieste un temps serein, respectueux du rythme et des besoins propres à chaque enfant.

Textes de référence

AR Prefecture

082-218201127-20260428-CM20260428_46-DE
Reçu le 04/05/2026

Article R.2324-29 du Code de la santé publique (CSP) relatif au contenu du projet d'établissement

Articles R.2324-32, R.2324-37, R.2324-38, R.2324-48 du CSP

Articles L. 214-2 et L.214-7 du CASF

Article R.2324-18 du CSP relatif au dossier de demande d'autorisation ou d'avis d'ouverture

Ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles

Décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant

Code de la santé publique art. R2324-17 à 30 du décret 31 août 2021

Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants, pour actualiser le projet éducatif inscrit dans le projet d'établissement

Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences nationales applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage

Décret n° 2021 – 1446 du 4 novembre 2021 relatif aux règles applicables aux locaux et à l'aménagement intérieur des établissements d'accueil du jeune enfant

Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

Arrêté du 8 octobre 2021 - article R2324-27 du CSP, relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement et service d'accueil du jeune enfant :

Articles R 2324-20 et 22 du CSP concernant l'autorisation ou l'avis délivré par le conseil départemental rappelle les obligations auxquels l'établissement est soumis en fonction de :

- sa catégorie (R2324-17 : crèches collectives),
- et sa capacité d'accueil (R2324- 46, R2324-47 et R2324-48), notamment en matière
 - * de composition des équipes (l'équipe des professionnels auprès des enfants reste définie à l'article R2324-42 (40- 60)).

- * et de quotité de temps de travail définies pour les crèches collectives aux articles :

- * R2324-46-1 (direction), obligation de trois ans d'expérience
- * R2324-46-2 (référént santé et accueil inclusif et professionnel de santé),
- * R2324-46-3 (éducateur de jeunes enfants),
- * R2324- 46-4 (option retenue pour norme d'encadrement),
- * R2324-46-5 (encadrement en micro-crèche)

- * Taux d'encadrement :

*L'article R. 2324-43-1 du CSP précise que « pour des raisons de sécurité, l'effectif du personnel de l'établissement présent auprès des enfants effectivement accueillis, ne peut pas être inférieur à deux. ».

- * un professionnel pour 5 enfants non marcheurs,

- * un pour 8 marcheurs

- * lors des sorties, le taux d'encadrement est de 1 professionnel pour 5 enfants.

Administration des soins ou des traitements médicaux :

- article R. 2111-1 du Code de la Santé Publique (article 2 du décret n°2021-1131 du 30 août 2021) précise que le professionnel qui peut administrer des soins ou des traitements médicaux à un enfant qu'il prend en charge, à la demande du ou des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, est, selon le mode d'accueil du jeune enfant, un professionnel d'établissement d'accueil du jeune enfant ayant l'une des qualifications mentionnées aux articles R. 2324-34, R. 2324-35 et R. 2324-42,

sous réserve du respect des conditions à respecter, et dès lors qu'ils satisfont la langue française.

L'article R2324-39 du code de la santé publique a été modifié par le décret n°2021-1131 du 30 août 2021. : dispositions des EAJE en matière de référent santé et accueil inclusif.

L'article R2324-39-1 précise notamment les modalités de transmission du certificat médical pour chaque enfant admis en établissement d'accueil du jeune enfant : un certificat médical est à transmettre par les parents à l'admission de chaque enfant, quel que soit l'âge des enfants accueillis.

Obligations vaccinales fixées à l'article L3111-2 du CSP.

L'article R2324- 39-1 du CSP prévoit la remise de deux documents lors de l'admission de l'enfant :

- Un certificat médical daté de moins de deux mois attestant de l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité. Ce certificat est remis au moment de l'admission et au plus tard dans les quinze jours suivant l'admission ;
- une copie des documents attestant du respect des obligations vaccinales, conformément aux dispositions de l'article R. 3111-8

Décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles

Arrêté du 9 mars 2022 portant création d'une charte nationale de soutien à la parentalité

Arrêté du 29 juillet 2022 modifiant l'annexe de l'arrêté du 9 mars 2022 portant création d'une charte nationale de soutien à la parentalité

Décret n°2022-566 du 15 avril 2022 relatif à l'expérimentation de nouvelles coopérations entre autorités compétentes en matière de services aux familles

le guichet unique administratif : Être au plus près des usagers Afin de faciliter l'accès des usagers au service public, la petite enfance assure des permanences régulières au sein du pôle EJPE. Les professionnelles y proposent la préinscription en crèche, les informations relevant des rencontres autour de la parentalité (LAEP), du prêt de jeux par le biais de la médiathèque (ludothèque en projet 2023)

Réinterroger l'offre d'accueil petite enfance et parentalité

Afin d'adapter l'offre d'accueil petite enfance aux besoins de toutes les familles, la ville se réinterroge tant qualitativement que quantitativement sur l'offre proposée au regard du diagnostic social de territoire.

Arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant

Il encadre de manière plus étroite la dérogation déjà permise par l'arrêté du 26 décembre 2000 (articles 5 et 6) relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans. L'accord des dérogations par les services de PMI n'est que sur des motifs de pénurie de professionnels avérée (pièces justificatives à l'appui)

L'arrêté du 29 juillet 2022 a réduit le nombre de professionnels recrutés à titre dérogatoire (passage d'un quart « de l'effectif total des personnels chargés de l'encadrement des enfants dans les établissements d'accueil collectif » à 15 % maximum de l'effectif) .

Les conditions d'intégration du professionnel recruté à titre dérogatoire ont également été encadrées par l'arrêté de 2022 (parcours d'intégration, comptabilisation progressive dans les taux d'encadrement, évaluation).

Enfin, l'employeur a l'obligation de permettre au professionnel de s'engager dans une formation diplômante, qualifiante ou certifiante de la petite enfance. Ces évolutions réglementaires s'appliquent donc à renforcer la qualité d'accueil en encadrant davantage les dérogations.

Décret n° 2022-1197 du 30 août 2022 reportant la date de mise en conformité à certaines exigences du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants

Décret n°2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles.